

GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIX^E SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS;
LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE;
LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS;
LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES;
LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES
POLITIQUES ET SOCIALES; LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES
ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. »	DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. »	DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. »	DOIT CRIMINEL.
« Ceci est un livre de bonne foy. »	MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. »	ADAM.

TOME PREMIER

PARIS

ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL

19, RUE MONTPARNASSE, 19

1866

fond des philosophes : *L'homme s'agite, et Dieu le mène !*

Revue de l'Instruction publique.

« Quelle que soit la liberté de l'individu, quelque abus qu'il en fasse, on sent que celui qui nous a créés a dû faire entrer ces diversités dans son plan; le jeu même de la liberté est prévu et ordonné. En ce sens, il est vrai de dire avec Fénelon, que *l'homme s'agite* et que *Dieu le mène*. Nos erreurs, nos vertus, nos vices, nos malheurs même, tout en décidant de notre sort, n'en servent pas moins à l'accomplissement de la suprême volonté. »

ED. LABOULAYE.

« Vous entendez parler toutes les langues, tonner, grincer, éclater tous les bruits. Vous voyez les collines crouler et s'éparpiller en poussière, vous voyez germer et monter les hautes maisons. Le grand portefaix de Marseille, la mer, apporte les pierres toutes taillées de ces maisons nouvelles; elle emporte toutes faites des maisons de bois et de fer pour Samarcande, Trébizonde et Honolulu. »

« *L'homme se hâte, s'agite...*, on n'ose ajouter : *Dieu le mène*. Et Dieu le mène pourtant; mais qu'il y paraît peu ! » L. Veuillot.

« Le Constitutionnel, qui pressent d'inevitables changements, s'écrie : « L'avenir est im-pénétrable et il peut déjouer les prévisions » en apparence les mieux combinées. Que la diplomatie borne sagement son rôle à la solution des difficultés immédiates; le reste est l'affaire de la Providence : *l'homme s'agite* et *Dieu le mène*. » Qu'on nous permette d'opposer à cet axiome de quiétude une autre sentence : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

EM. DE LA BÉPOLLIERE.

AGLA s. m. (a-gla). Mot auquel les musulmans attribuent une puissance mystérieuse. Quand ils le prononcent en se tournant vers l'Orient, ils se croient sûrs de retrouver les objets égarés, de prévoir les choses futures, etc.

AGLAB, chef de la dynastie des Aglabites. Il eut dix descendants, et sa dynastie subsista en Afrique pendant environ un siècle. Elle fut remplacée par celle des Fatimites.

AGLABITE ou **AGHLABITE** s. m. (a-glabi-te — d'Aglab, n. pr.). Hist. Descendant d'Aglab. C'est le nom d'une dynastie arabe qui régna en Afrique, jusqu'à l'an 920 de notre ère.

AGLACTATION s. f. (a-glak-ta-si-on). Méd. Syn. d'*agalactie*.

AGLAE, la plus jeune des trois Grâces. On la représente tenant à la main un bouton de rose.

AGLAE s. f. (a-gla-e — n. pr. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. « Arbre de la famille des méliacées, que son port élégant et ses fleurs parfumées font cultiver dans les grands jardins en Chine. » Dans ce dernier sens, on dit aussi **AGLAIA**.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens du genre tanagra.

AGLAIS s. m. (a-gla-iss — du gr. *aglaos*, orné). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes.

AGLAISMA s. m. (a-gla-i-sma — du gr. *aglaisma*, ornement). Zool. Genre d'acalèphes de l'océan Atlantique.

AGLAOMORPHE s. m. (a-gla-o-mor-fe — du gr. *aglaos*, élégant; *morphe*, forme). Bot. Genre de polypodes comprenant plusieurs espèces.

AGLAONÈME s. m. (a-gla-o-né-me — du gr. *aglaos*, élégant; *néma*, fil, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, habitant l'archipel Malais et les Moluques.

AGLAOPE s. f. (a-gla-o-pe — du gr. *aglaops*, qui a de beaux yeux). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires. L'espèce la plus commune est l'*aglaope malheureuse* (*aglaope infasta*, de Latreille), dont la chenille vit sur le prunellier. On la trouve dans toute la France, mais plus particulièrement dans le Midi.

AGLAOPHÉNIE s. f. (a-gla-o-phé-ni — du gr. *aglaos*, beau; *phaino*, je parais). Polyp. Genre de polypes de la famille des sertulariées, qui renferme des polypiers flexibles, appelés aussi *plumulaires*.

AGLAOPHON, peintre grec, père de Polygote, vivait vers 500 av. J.-C. On le donne comme l'un des inventeurs de la peinture. Un autre peintre du même nom florissait au temps d'Alcibiade, qu'il représenta dans divers tableaux.

AGLASPIDES s. m. pl. (a-gla-spi-de — du gr. *aglaos*, brillant; *aspis*, bouclier). Antiqu. Nom d'une des divisions de l'armée macédonienne, dont les armes d'airain étaient d'une couleur éclatante.

AGLAURE ou **AGRAULE**, fille de Cécrops, roi d'Athènes, et sœur d'Hersé. Mercure, épris de celle-ci, voulut engager Aglaure à servir leurs amours; elle y consentit moyennant une forte récompense. Minerve, envers laquelle elle avait commis une indiscretion, lui inspira un violent amour pour Mercure, et un jour

qu'Aglaure, outrée de jalousie, refusait obstinément d'introduire le dieu près de sa sœur, il s'en vengea en la transformant en pierre.

AGLAURE s. f. (a-glò-re — n. pr. myth.). Annél. Genre de la famille des tuniciens, dont on ne connaît qu'une espèce qui a été trouvée en Egypte, sur les bords de la mer Rouge; c'est l'*aglaure brillante* (*aglaure fulgida*, de Savigny).

AGLAURIES s. f. pl. V. **AGRAULIES**.

AGLIE s. f. (a-gli — du gr. *agliè*, tache sur l'œil). Chirurg. Cicatrice blanche à la cornée transparente.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, caractérisé par une tache blanche occupant le centre d'une autre tache plus grande sur chacune des quatre ailes.

AGLIE, ville d'Italie, à 21 kilom. de Turin; 4,300 hab. Son château royal possède un musée d'antiquités découvertes à Tusculum.

AGLOMÉRATION, **AGLOMERER**. V. **AGLOMERATION**, **AGLOMERER**.

AGLOSSE adj. et s. m. (a-glo-se — du gr. *aglossos*; forme de *a priv.*, et *glossa*, langue). Qui n'a point, ou qui n'a plus de langue.

— s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ainsi appelé à cause de la brièveté de sa trompe, qui paraît presque nulle. L'*aglosse* de la graise (*aglossa pinguinalis* de Latreille), appelée par Réaumur la *fausse teigne* des cuirs, a une chenille d'un brun-noirâtre, qui vit dans les corps gras, la graise, les cuirs, les couvertures de livres, les cadavres des insectes, etc. Elle se fabrique un fourreau avec les débris de ces substances. On a prétendu qu'elle pouvait s'introduire dans l'estomac et y causer de grands ravages; on assure même que des enfants ont vomis de ces chenilles. L'*aglosse* de la farine (*aglossa farinalis* des auteurs) se trouve souvent à l'intérieur des habitations.

AGLOSSIE s. f. (a-glò-si — rad. *aglosse*). Absence ou privation de la langue.

AGLOSSOTOME s. m. (a-gloss-o-tô-me — du gr. *a priv.*; *glossa*, langue; *stoma*, bouche). Monstre dont la bouche manque de langue.

AGLUTINANT, **AGLUTINATIF**, **AGLUTINATION**, **AGLUTINER**. V. **AGLUTINANT**, **AGLUTINATIF**, etc.

AGLUTITION s. f. (a-glu-ti-si-on — du gr. *a priv.*, et du lat. *glutit*, action d'avalier). Méd. Impossibilité d'avalier. Inus.

AGLY, petit fleuve de France; prend sa source dans le département de l'Aude, arrose Saint-Paul, Estagel, Rivesaltes, et se jette dans la Méditerranée après un cours de 80 kilom. Son nomme aussi la *Gly*.

AGLYPHE adj. (a-gli-fe — du gr. *a priv.*; *glyphè*, sillonn, rainure). Entom. Nom donné aux dents des ophiidiens, qui ne sont ni cannelées, ni tubulées. « Soit aussi des ophiidiens dont les dents sont aglyphes. Les ophiidiens aglyphes ne sont pas venimeux. »

AGLYPHODONTES s. m. pl. (a-gli-fo-don-te — du gr. *a priv.*; *glyphè*, sillonn, et *odontos*, dent). Entom. Sous-ordre des ophiidiens, caractérisé par l'absence de dents cannelées ou tubulées, laquelle se lie à l'absence de sécrétion venimeuse. Notons que chez les ophiidiens venimeux, la cannelure ou le tube que présentent certaines dents du maxillaire supérieur a pour usage de faciliter l'écoulement du venin.

AGMATOLOGIE s. f. (a-gma-to-lo-gi — du gr. *agma*, fracture; *logos*, discours). Chirurg. Traité des fractures.

AGMENELLE s. f. (a-gme-nè-le — du lat. *agmen*, bataillon). Bot. Genre de plantes de la famille des phycées.

AGMINÉ, **ÉE** adj. (a-gmi-né — du lat. *agmen*, agminis, troupe). Bot. Qui forme un faisceau, réuni en un faisceau.

AGNADEL, village de l'Italie, à 15 kilom. de Lodi; 1,600 hab. Victoire de Louis XII sur les Vénitiens en 1509, et du duc de Vendôme sur le prince Eugène en 1705.

AGNADEL (Bataille d'). L'Italie était devenue, à la suite de ses discordes civiles, un vaste champ de bataille, qu'ensanglantaient chaque jour les armées étrangères. Français, Allemands et Espagnols se disputaient cette riche proie, que le pape Jules II, un cœur vraiment italien, conçut le dessein de leur arracher. En 1508, il forma l'armée de Louis XII, Ferdinand le Catholique et l'empereur Maximilien, la fameuse *Ligue de Cambrai*, destinée d'abord à punir l'orgueil des Vénitiens; mais qu'il se proposait bien de faire servir ensuite contre ces mêmes alliés, qu'il confondait dans une égale haine. L'ambassadeur de Venise, auprès de Louis XII, soupçonnant l'orage qui se préparait contre sa patrie, s'efforça vainement de détourner le roi de cette expédition. « Sire, lui dit-il, ce serait folie que d'attaquer ceux de Venise, leur sagesse les rend invincibles. Je crois qu'ils sont prudents et sages; répondit le roi, mais tout à contre-poil (contre-temps); s'il faut venir à guerroyer, je leur mènerai tant de fous que vos sages n'auront le loisir de remonter la raison à mes fous; car ceux-ci frappent partout sans regarder où. » Toutefois, c'était un tel crime de toucher à Venise, la gardienne du Milanais, la sentinelle de l'Italie contre l'Allemagne, le boulevard de la nationalité italienne, qu'au moment de lui

porter le coup fatal, Jules II sentit un remords, hésita et révéla le secret de la ligue aux envoyés de la république; mais ils ne crurent pas le danger réel. Cependant Louis XII franchit les Alpes en personne au mois d'avril (1509). Venise ne s'effraya point; elle avait rassemblé une armée de Grecs et d'Italiens égale à celle que pouvaient lever les plus puissants rois, et en avait confié le commandement à deux chefs de la famille romaine des Orsini: l'un brave, vieux et refroidi par l'âge, l'illustre Pitigliano; l'autre, bâtarde de la même maison, le vaillant Alviano, qui venait par une campagne heureuse, de faire reculer le drapeau de l'Empire. L'infanterie française, la première infanterie nationale que nous ayons eue, était commandée par des capitaines de haute renommée, le sire de Molard, le sire de Vandenesse, frère de La Palisse, le cadet de Duras, et le plus illustre de tous, Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche*. L'armée française franchit l'Adda près de Cassano, et s'avance jusqu'à un mille du camp ennemi, placé sur la hauteur de Treviglio. La position des Vénitiens était formidable, et le roi et ses capitaines durent renoncer à l'espoir de l'emporter. Une manœuvre habile força les ennemis à décamper; mais à la jonction de deux routes, au village d'Agna del (Agna dello), l'arrière-garde vénitienne se trouva tout près de l'avant-garde du roi. Alviano, qui commandait la première, fit demander du secours à son vieux collègue. Il en reçut l'avis d'éviter la bataille, comme le sénat l'avait prescrit. Mais l'impétueux Alviano, à la tête de l'élite de l'armée, n'était pas homme à suivre les conseils d'une prudence timide; d'ailleurs, la retraite était devenue aussi dangereuse que le combat. Il fit donc volte-face et attendit les Français. L'avant-garde de Louis XII aborda intrépidement les Vénitiens; mais ayant été obligée de rompre son ordonnance au passage d'un ravin, elle fut chargée impétueusement par Alviano et repoussée en désordre. En ce moment, tout le corps de bataille du roi se porta à son secours et la mêlée devint terrible. Louis XII, pour animer le courage de ses soldats, s'exposa au feu comme le dernier de ses capitaines, répondant aux représentations des siens que « quiconque avoit peur se mist derrière lui, et que vrai roi de France ne mourroit point de coup de canon. » L'arrière-garde française parut à son tour, après avoir traversé des fossés pleins d'eau pour tourner l'ennemi. A sa vue, la cavalerie d'Alviano perdit courage et prit la fuite; mais l'infanterie, formée principalement d'aventuriers romagnols, qu'on appelait les *Brisighella*, du nom de leur chef, se défendit héroïquement, et fut presque entièrement taillée en pièces, après trois heures d'une résistance désespérée. Six mille restèrent sur la place, et rachetèrent, par leur mort, l'honneur militaire de l'Italie. Alviano, couvert de sang, un œil crevé, se rendit enfin au seigneur de Vandenesse. Il fut conduit devant le roi, qui le reçut avec bienveillance, l'assura qu'il aurait bon traitement et « bonne prison », et lui dit qu'il eût « bonne patience. » Aussi l'aurai-je, répliqua le condottiere avec une courtoisie mêlée de fierté; si j'eusse gagné la bataille, j'étais le plus victorieux homme du monde, et, nonobstant que, je l'aie perdue, encore ai-je grand honneur d'avoir eu en bataille un roi de France en personne contre moi. « Vingt grosses pièces d'artillerie et tous les bagages des Vénitiens tombèrent au pouvoir du roi, qui se remit aussitôt en marche pour recueillir les fruits de sa victoire. « Le désastre d'Agna del (14 mai 1509) porta un coup terrible à la puissance de Venise; mais il fut sans résultat pour Louis XII, puisqu'il ne fit que transférer la primatie de l'Italie des Vénitiens au pape, c'est-à-dire au plus implacable ennemi de la France.

AGNAN s. m. (a-gnan; gn mill.). Mar. Sorte de virole ou de petite plaque en métal, percée au milieu pour le passage d'un clou qui doit y être rivé.

AGNAN (saint), en lat. *Anianus*, évêque d'Orléans, m. en 453. Il demanda du secours à Aetius contre Attila, qui fut obligé d'abandonner le siège de la ville. Les huguenots violèrent son tombeau en 1562 et brûlèrent ses restes. Fête le 17 novembre.

AGNANO, lac aux environs de Naples, qui occupe le lit d'un ancien cratère. Près de là, la grotte du Chien et les étuves sulfureuses de San-Germano.

AGNANT (saint), ch.-l. de cant. (Char.-Infér.); arrond. de Marennes; popul. aggl. 278 hab. — Popul. tot. 1,205 hab.

AGNANT DE VERSILLAT (saint), commune du dép. de la Creuse, arrond. de Guéret, cant. de La-Souterraine; popul. aggl. 326 hab. — Popul. tot. 2,108 hab.

AGNANTHE s. f. (a-gnan-te — du gr. *agnos*, chaste; *anthos*, fleur). Arbrisseau de la famille des verbénacées, cultivé en Europe dans les serres chaudes et originaire des Antilles; on son bois sert à teindre en jaune.

AGNAT s. m. (a-gna — lat. *agnatus*, de *ad*, près; *natus*, né). Droit rom. Se dit des collatéraux qui descendent d'une même souche masculine, et qui, à ce titre, appartiennent à la même famille. Les *agnats* seuls composent, à Rome, la *famille légale*. (Boullét.)

— Son opposé est *cognat*.

— Semp. adjectiv. : Tous ceux qui étaient soumis à ce pouvoir paternel étaient *agnats* entre eux.

— **Encycl.** A Rome, le mot *famille* exprimait une sorte de corporation, la réunion d'un certain nombre de personnes sous la puissance d'un chef, le *père de famille*. Tous ceux qui étaient soumis à ce pouvoir paternel étaient *agnats* entre eux. Entrer dans la famille par le mariage, par l'adoption, c'était passer sous ce pouvoir, et par là même acquérir les droits des *agnats*; sortir de la famille par l'émancipation, par l'adoption dans une autre famille, c'était perdre ces droits. L'agnation subsistait encore quand le lien de famille était brisé par la mort du père de famille; mais dans ce cas-là seulement. La famille civile ne se continuait que par les mâles, c'était uniquement dans leur descendance qu'il pouvait se trouver des *agnats*, et c'était avec raison que l'on définissait les *agnats* ceux qui étaient parents entre eux par des personnes du sexe masculin. La *cognition* exprimait, au contraire, la parenté d'une façon générale, indépendamment du lien spécial de famille créée et limitée par la loi. L'agnation était la *cognition* ce que l'espèce est au genre. Par exemple, deux frères consanguins, c'est-à-dire nés du même père, étaient *agnats*; deux frères utérins, c'est-à-dire fils de pères différents, étaient *cognats*. Cette distinction des *agnats* et des *cognats*, qui était très-importante au point de vue des droits et obligations de famille (succession, tutelle), après avoir reçu plusieurs atteintes à l'époque du Bas-Empire, fut abolie par Justinien vers 520.

AGNATHE s. m. (a-gna-te — du gr. *a priv.*; *gnathos*, mâchoire). Térat. Sorte de monstruosité qui consiste en l'absence des mâchoires.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères s. m. pl. Nom donné aux éphémères et aux phryganiens, insectes qui ont les organes de la bouche rudimentaires.

AGNATION s. f. (a-gna-si-on — rad. *agnat*). Droit rom. Parenté, lien de consanguinité entre les mâles descendant d'un même père, et qui, chez les Romains, conférait les droits de famille. Les éléments qui servaient de base à la société romaine étaient, pour la propriété, l'agnation, le droit des mâles, le droit du sang. (Salvandy.) Son opposé est *cognition*.

AGNATIQUE adj. (a-gna-ti-ke — rad. *agnat*). Droit rom. Qui appartient, qui se rapporte aux *agnats*. Ligne *agnatique*.

AGNE s. f. (a-gne; gn mill. — du gr. *agnos*, chaste). Bot. Genre de légumineuses, qui diffère un peu du genre *mimosa*, et qui est indigène de l'Amérique équatoriale.

AGNEAU s. m. (a-gno; gn mill. — lat. *agnus*, même sens, tiré du gr. *agnos*, chaste, innocent; on disait autrefois *agnel*). Nom donné au petit de la brebis, tant qu'il n'a pas un an. L'agneau et l'agnelle. Les agneaux bêlants se réfugient auprès de leur mère. (Fén.) La peau de l'agneau sert à faire des gants de femme et des fourrures. (Bouillet.)

Un agneau se désolait.
Dans le courant d'une onde pure.
Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure.

LA FONTAINE.
« Chair d'agneau débitée à la boucherie : Agneau rôti. Côtelettes d'agneau. Blanquette d'agneau. On nous sert de l'agneau. Un quartier d'agneau rôti est assez estimé. (Grimod.)

— Fig. Personne d'humeur douce et inoffensive : A son air doux et modeste, on l'eût pris pour un agneau. (Le Sage.) Vous êtes un agneau aujourd'hui. (Scribe.)

Et lions au combat, ils meurent en agneaux.
CORNEILLE.

Faibles agneaux livrés à des loups furieux,
Nos soupçons sont nos seules armes.

RACINE.
— Art. culin. Epigramme d'agneau. Nom donné à une blanquette assez compliquée de poitrine et de côtelettes d'agneau.

— Prov. Être doux comme un agneau. Être d'une humeur, d'une nature fort douce. Avec Destin seul il était doux comme un agneau. (Scarr.) J'entends dit Jésus-Christ, que mes envoyés soient doux comme des agneaux, qu'ils se laissent égorger par leurs ennemis, et je leur ferais un crime de tirer l'épée pour établir le règne de la loi. (Frayssin.)

— Agneau pascal. Nom que donnaient les Israélites à l'agneau qu'ils immolaient tous les ans en mémoire du passage de la mer Rouge. V. PÂQUE. « Chez les chrétiens, l'usage de faire bénir à l'église, le jour de Pâques, un agneau dit *agneau pascal*, existait encore au XVIII^e siècle dans plusieurs provinces de la France. « Fête de l'agneau pascal. Nom donné primitivement à la fête de Pâques.

— Dans le langage mystique : L'agneau, l'agneau de Dieu, le divin agneau, l'agneau sans tache, l'agneau qui efface les péchés du monde, etc., Jésus-Christ. Elle souleva mille fois d'être plongée au sang de l'agneau. (Boss.)

L'agneau saint de son sang va sceller le traité
Qui nous réconcilie à son père irrité.

L. RACINE.
— Hist. Agneau de Dieu. Nom d'un ordre de chevalerie qui fut institué en Suède, par Jean III, en 1569. Schoonbeek est le premier qui ait parlé de cet ordre, que le P. Helvy regardait comme supposé. Il n'a laissé, en effet, aucune preuve sérieuse de son existence.

— Mamm. Agneau d'Israël. Espèce de dâman, petit quadrupède dont la taille et les mœurs sont à peu près celles de la marmotte.

et qui est très-commun en Syrie et en Palestine.

— Bot. *Agneau de Tartarie*, Une fougère. — Blas. Symbole de la douceur et de la franchise. *Agneau pascal*, Celui qui est représenté tenant une croix à laquelle est attachée une banderole d'argent chargée d'une croix de croix. *Ville de Rouen* : de gueules, à un agneau pascal d'argent, au chef cousu de France.

— Epithètes. Bêlant, bondissant, faible, doux, craintif, timide, innocent, tendre, jeune.

Agneau (l'), figure symbolique du Christ, s'immolant comme victime pour racheter les péchés de l'humanité. De très-bonne heure, les artistes chrétiens adoptèrent ce symbole et représentèrent le Sauveur, agneau soumis et éclatant de blancheur, tantôt couché et expirant au pied de la croix qu'il arrose de son sang, tantôt vivant et debout. L'emploi de cette allégorie fut même formellement prescrit par un canon du concile in Trullo; les Pères de l'Eglise craignaient que l'image de Jésus ignominieusement mis à mort ne fût une occasion de railleries de la part des idolâtres, et, par suite, un sujet de scandale et d'éloignement pour les faibles. Plus tard, au contraire, un concile tenu à Constantinople (682) ordonna de préférer la réalité aux allégories, et de montrer le Christ sur la croix. Mais le génie des artistes chrétiens répugna, pendant longtemps, à ces images lugubres; jusqu'à la Renaissance, l'allégorie garda une très-large place dans les compositions des peintres et des sculpteurs. De nos jours, les conceptions du symbolisme chrétien ne sont comprises que d'un petit nombre; mais celle de l'Agneau est restée populaire.

Agneau mystique (l'), retable de l'église Saint-Bavon, à Gand, et dont le sujet est tiré de l'Apocalypse, le chef-d'œuvre des frères Hubert et Jean Van Eyck, auxquels on attribue l'invention de la peinture à l'huile. Hubert, l'aîné des deux frères, à qui cette vaste composition avait été commandée par Vydt, bourgmestre de Gand, étant mort en 1426, sans avoir achevé son œuvre, Jean fut chargé de la continuer. Ce tableau, dont l'église Saint-Bavon ne conserve que la partie centrale et dont les autres panneaux sont dispersés, offrait primitivement, tous volets ouverts, douze compartiments sur deux rangées, sept centrés dans le haut et cinq rectangulaires dans le bas. L'ensemble en était des plus harmonieux. Au centre de la rangée supérieure, Dieu le Père, coiffé de la tiare et assis sur un trône, tenant d'une main un sceptre de cristal et levant l'autre pour bénir. A sa droite est la Vierge Marie, à sa gauche saint Jean-Baptiste. Ces trois figures, peintes sur un fond d'or et de tapisserie, ont la dignité sculpturale du style primitif. Sur le volet voisin de la Vierge, huit anges, revêtus de dalmatiques d'une merveilleuse exécution, chantent au lutrin; le volet qui fait pendant nous montre sainte Cécile jouant de l'orgue, et quatre anges l'accompagnant sur des instruments à cordes. Les demi-volets qui terminent la rangée supérieure représentent, l'un Eve tenant la pomme, l'autre Adam cherchant à voiler sa nudité. Ces deux derniers panneaux, relégués pendant longtemps dans une salle obscure du chapitre de Saint-Bavon, sous un ridicule prétexte de pudeur, ont été acquis récemment par le musée de Bruxelles. — La composition qui occupe le milieu de la rangée inférieure est l'Adoration de l'Agneau mystique : sur un autel élevé en plein champ et qu'entourent des anges prosternés, l'Agneau est debout; son sang coule dans un calice; au-dessus de lui plane le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Au premier plan s'élève une fontaine d'architecture gothique, qui symbolise la source de l'eau de régénération et de vie. Des quatre coins du tableau s'avancent des groupes de saints et de saintes qui viennent tous adorer l'Agneau. Cette composition, dit M. Waagen, est entièrement symétrique, comme l'exigeait la nature mystique du sujet; mais il y a une telle beauté dans le paysage, dans la transparence de l'atmosphère, dans les arbres et les fleurs, et jusque dans les figures les plus secondaires, que l'on ne songe plus à s'apercevoir de cette disposition de régularité monotone. — Sur les quatre volets adjacents, d'autres adorateurs s'avancent à travers des paysages variés; ce sont, à droite, des *Ermîtes* et des *Pèlerins* à pied; à gauche, les *Soldats du Christ* et les *Bons Juges*, montés sur de magnifiques chevaux. Ces quatre volets, où l'on retrouve particulièrement la manière de Jean Van Eyck, appartiennent au musée de Berlin, ainsi que les deux panneaux de la partie supérieure qui représentent les anges au lutrin et sainte Cécile. C'est encore à Jean que l'on attribue les peintures extérieures des volets, une *Annunciation*, diverses figures de saints, et les portraits des deux artistes placés parmi les confesseurs de la loi nouvelle.

La part d'Hubert dans cet immense travail n'en est pas moins, comme on voit, la plus considérable; elle lui assigne une place éminente parmi les maîtres de l'art. — Il est presque impossible, disent MM. Crowe et Cavalcaselle, de rendre complète justice à tout ce que ce chef-d'œuvre renferme de beautés, et il faudrait une grande puissance de description pour donner même une légère idée de ses perfections, pour faire comprendre la fervente piété qui anime les personnages, la beauté et la diversité des

paysages, le fini des prairies et des fontaines jaillissantes, les innombrables fleurs qui donnent l'aspect d'un éternel printemps à toute cette scène, en un mot, le génie qui sut former un vaste et magnifique ensemble de tant de parties diverses. — Au-dessous du tableau de l'Agneau figurait primitivement un treizième panneau peint en détrempe et représentant les tourments des damnés; il fut détruit, dès le xve siècle, par un lavage. Les autres compartiments échappèrent heureusement aux fureurs des iconoclastes en 1566, et à l'incendie de Gand en 1641; mais leur dispersion est regrettable. Michel Coxie fit pour Philippe II, roi d'Espagne, une copie de ce retable, qui lui fut payée 4,000 ducats, somme plus forte que celle que produisit l'original.

AGNEL s. m. (a-gnèl; gn. mil. — rad. *agneau*). Monnaie d'or qui fut créée par saint Louis et frappée par tous les successeurs de ce prince jusqu'à Charles VII. Elle devait son nom à une représentation de l'Agneau pascal, qui portait une de ses faces. L'agneau s'appelait aussi *mouton*. De saint Louis à Jean II, il équivalut à 13 francs 95 cent. environ de notre monnaie actuelle. A partir de cette époque, sa valeur varia sans cesse.

AGNELAGE ou **AGNÈLEMENT** s. m. (a-gne-la-je; gn. mil. — rad. *agneur*). Époque où une brebis met bas; action de mettre bas, en parlant des brebis : *Dans l'espace ovine, l'AGNELAGE a lieu vers le cent cinquantième jour. L'AGNELAGE s'opère à la bergerie ou dans les pâturages.* (Lecoq.)

AGNELAN (a-gne-lan; gn. mil.) part. prés. du v. *Agnelor* : *Si la brebis est morte en AGNELAN, il faut donner son agneau à une autre mère qui aura perdu son petit, ou à une chèvre.*

AGNELÉE s. f. (a-gne-lé; gn. mil. — rad. *agneau*). Tous les petits qu'une brebis met bas en une fois.

AGNÈLEMENT s. m. (a-gnè-le-man; gn. mil. — rad. *agneur*). Syn. d'*agnelage*.

AGNELER v. n. ou intr. (a-gne-lé; gn. mil. — rad. *agneau*; l'e de *gnel* se change en e ouvert devant une syllabe muette : *Elle agnèle. Cette brebis agnelera.* — L'Académie ne donne aucun renseignement sur la conjugaison de ce verbe). Mettre bas, en parlant de la brebis : *Les troupeaux formés pour aller estiver sur les montagnes peuvent être plus nombreux, parce que les brebis AGNELENT après la descente.* (Magne.)

AGNELET s. m. (a-gne-lé; gn. mil. — du lat. *agnellus*, dimin. de *agnus*, agneau). Petit agneau : *Ce n'est encore qu'un AGNELET.*

Thibaut l'agnelet passera
Sans qu'à la broche je le mette !

LA FONTAINE.

AGNELIN s. m. (a-gne-lain; gn. mil. — rad. *agnel*). Comm. Peau d'agneau préparée à laquelle on a laissé la laine. On donne aussi ce nom aux laines provenant de la tonte des agneaux, lesquelles sont employées pour la fabrication des chapeaux, principalement en Danemark et en Hollande.

AGNELINE adj. (a-gne-li-ne; gn. mil. — rad. *agnel*). Se dit d'une laine courte, soyeuse et frisée, provenant de la première tonte de l'agneau.

AGNELLE s. f. (a-gnè-lé; gn. mil. — rad. *agnel*). Agneau femelle.

AGNELLO (Jean), riche marchand de Fise, dans le xiv^e siècle. Par un hardi coup de main, il s'empara de l'autorité dans une nuit du mois d'août 1364, obtint, en 1368, de l'empereur Charles IV, le titre de duc, mais ne tarda pas à être chassé par les Pisans, qui recouvrèrent leur liberté.

AGNÈS (sainte), jeune vierge de Salerne, martyrisée sous Dioclétien. L'Eglise célèbre sa fête le 21 janvier. Sainte Agnès n'avait que treize ans quand elle fut arrachée à sa famille et conduite devant le préfet de Rome, au moment où un édit barbare venait d'être publié contre les chrétiens. Ni les menaces, ni les séductions, ni la vue des plus cruels supplices, ne purent ébranler la foi de la jeune héroïne. On la traîna aux pieds des idoles, et on lui ordonna de leur offrir de l'encens; mais elle ne leva la main que pour faire le signe de la croix. Enfin, elle mourut en bénissant le Dieu qui allait la recevoir dans son sein. Saint Ambroise, saint Augustin et d'autres Pères de l'Eglise ont fait le panegyrique de cette sainte. « Tous les peuples, dit saint Jérôme, se réunissent pour célébrer dans leurs discours et dans leurs écrits les louanges de sainte Agnès, qui sut triompher de la faiblesse de son âge comme de la cruauté du tyran, et qui couronna la gloire de la chasteté par celle du martyre. » La mort de sainte Agnès a fourni au Tintoret et au Dominiquin le sujet de deux tableaux célèbres.

AGNÈS s. f. (a-gnèss; gn. mil.). Expression moqueuse dont on se sert pour caractériser une jeune fille ignorante et très-ingénue : *Rien n'est plus absurde qu'une AGNÈS de quarante ans.* (Mme Romieu.)

Pour sa femme il choisit une Agnès de quinze ans, Bien dressée à fuir les galants.

Notre Agnès se nommait Thérèse.

GRÉCOURT.

On la croit une Agnès; mais comme elle a l'usage De sourire à des traits un peu forts pour son âge, Je la crois avancée.

GRESSNY.

Vous vous donnez une peine inutile,
Amants trompeurs, maris jaloux !
Ah ! croyez-moi, l'Agnès la moins habile
En sait encore plus long que vous.

CARMONTEL.

— Au théâtre, Rôle d'ingénue :

Elle a joué deux ans les Agnès avec gloire.

E. AUGIER.

AGNÈS, personnage de l'*Ecole des Femmes*, de Molière, et qui est resté au théâtre comme le type de l'ingénue, c'est-à-dire de la jeune fille naïve, simple, ignorante, qui dit sans rougir les choses les plus aventureuses. Lorsque le bonhomme Arnolphe lui fait raconter son entrevue avec le jeune Horace, elle rappelle qu'on est venu lui parler d'un homme qu'elle avait blessé par son regard.

Eh ! mon Dieu ! ma surprise est, si je, sans seconde ; Mes yeux ont-ils du mal, pour en donner au monde ?

Arnolphe demande :

Qu'est-ce qu'il vous a pris ?

AGNÈS.

ARNOLPHE, d part.

Je souffre en damné.

AGNÈS.

Il m'a pris le ruban que vous m'aviez donné.

Enfin le vieil Arnolphe lui déclare ainsi son amour :

Vous tu que je me tue ? Oui, dis si tu le veux, Je suis tout prêt, cruelle, à te prouver ma flamme.

AGNÈS.

Tenez, tous vos discours ne me touchent point l'âme ; Horace avec deux mots en ferait plus que vous.

On reprocha à Molière le type même d'Agnès; il le défendit magistralement dans la *Critique de l'Ecole des Femmes*.

Dans son ignorance des choses, dit M. Hippolyte Lucas, Agnès est pleine de naïveté; mais pour sottise, elle ne l'est pas. L'esprit lui vient avec l'amour. Sitôt que le regard du jeune Horace a animé cette charmante statue, elle marche, elle court; deux ou trois leçons du galant en font une femme aussi espiègle, aussi rusée qu'une autre.

Par comparaison, on appelle Agnès toute jeune fille, toute personne qui a ce caractère :

« Une jeune fille ayant rallumé, en soufflant sur la mèche encore rouge, une chandelle, quelqu'un lui dit : « Vous êtes encore vierge, la belle ! — Oh ! monsieur, cela n'y fait rien, » reprit la jeune Agnès. » *Dict. d'anecdotes.*

« Les plus jeunes filles, et il y en avait de quatorze à quinze ans, savaient à quoi s'en tenir sur le compte du chanteur Tarquinio. Leur initiation dans l'histoire naturelle est fort précoce à Rome : aucune d'elles, comme l'Agnès de Molière, n'aurait demandé, Avec une innocence à nulle autre pareille, Si les enfants qu'on fait se faisaient par l'oreille. »

Tablettes romaines.

« Je ne sais comment vous avez fait pour supporter ce personnage, dit-il à Métella; il faut que vous ayez une patience angélique. »

Mais il me semble, mon ami, que c'est vous qui m'avez priée de l'inviter, et vous me l'avez laissé sur les bras ensuite.

« Depuis quand êtes-vous si Agnès, que vous ne sachiez pas vous débarrasser d'un fat importun ? Vous n'êtes plus dans l'âge de la timidité et de la gaucherie. »

G. SAND.

Un bonhomme, époux d'une Agnès, Contraint d'aller aux champs, la pria d'être honnête :

« Si quelque autre que moi jouit de tes attraits, Il me viendra, dit-il, des cornes à la tête. »

Des cornes ! que dites-vous là ?

Revenez comme vous voilà.

J'aime bien mieux être fidèle.

Il part; à son retour, qu'elle trouva trop prompt,

Ne lui voyant rien sur le front :

« Que vous êtes menteur ! » dit-elle.

BOURSAULT.

— Epithètes. Jeune, timide, ingénue, naïve, craintive, prude, charmante, innocente, naïse, sottise, ridicule, fausse, trompeuse, hypocrite, prétendue, rusée.

AGNÈS SOREL, V. SOREL.

AGNÈS D'AUTRICHE, épouse du roi de Hongrie André III, vengea le meurtre de son père, l'empereur Albert I^{er}, en immolant près de mille personnes, parents des assassins (1308). Elle mourut vers 1364.

AGNÈS DE MÉRANIE, nom d'une reine de France et titre d'une pièce de M. Ponsard, V. MÉRANIE (Agnès de).

Agness, opéra italien en deux actes, chef-d'œuvre de Paër, représenté à Paris le 24 juillet 1819. Cet ouvrage, qui renferme des chœurs et un finale admirables, fut souvent repris, et toujours avec un immense succès. Il a eu pour interprètes Pellegrini, Galli, Lablache, Tamburini, Mmes Mainvielle-Podot et Pasta.

AGNÈSI (Marie-Gaétane), savante Italienne, née à Milan en 1718, m. en 1799. Elle se rendit célèbre par sa prodigieuse précocité dans l'étude des sciences et des langues; et pendant une maladie de son père (1750), elle put le suppléer dans sa chaire de mathématiques; à Bo-

logne. Ses ouvrages de mathématiques ont été traduits en français en 1775, avec des notes de Bossut.

AGNETTE s. f. (a-gnè-te; gn. mil.). Techn. Sorte de burin gras, tenant le milieu entre le burin et la gouge.

AGNIAN s. m. (a-gni-an; gn. mil.). Hist. relig. Mauvais génie, dans les légendes brésiliennes. On croyait qu'il enlevait les cadavres des morts, si les parents avaient négligé de placer des vivres autour du liou funéraire.

AGNICHTHOMA s. m. (ag-nik-to-ma). Hist. relig. Oblations au Feu, qui se font dans les Indes à l'époque du printemps.

AGNIÉE s. f. (a-gni-é; gn. mil.). Mar. Large tresse sur laquelle s'assied un homme que l'on hisse le long du mât.

AGNITION s. f. (ag-ni-si-on — lat. *agnitio*, même sens; de *agnoscere*, connaître). Mot employé pour exprimer ce qu'on entend par Reconnaissance, en termes d'art dramatique : *Je sais que l'AGNITION est un grand ornement dans les tragédies, Aristote le dit; mais il est certain qu'elle a ses inconvénients.* (Corn.)

« L'emploi de ce mot est très-rare.

AGNOËTES ou **AGNOÏTES** (ag-no-è-te, ite — du gr. *a priv.*; *gnôô*, de *gnôsko*, je connais). Hist. ecclésiastique. Hérétiques de la fin du iv^e siècle, qui prétendaient que Dieu ne connaissait pas tout, mais qu'il acquiescât de nouvelles connaissances, erreur qui fut renouvelée plus tard par les sociniens. « Autres hérétiques qui, vers l'an 535, soutenaient que Jésus-Christ avait ignoré l'époque précise du jugement dernier, et le liou où Lazare était enseveli.

AGNOÏE s. f. (ag-no-ï — du gr. *gnôô*, je connais). Méd. Etat d'un malade qui ne reconnaît rien de ce qui l'entoure.

AGNOLO (Baccio d'), architecte et sculpteur florentin, né en 1460, m. en 1543. Il construisit à Florence le palais Bartolini et exécuta des sculptures en bois justement renommées. Il était ami de Michel-Ange.

AGNOLO (Gabriel d'), architecte napolitain, m. en 1510. Il a construit à Naples le palais Gravina et les églises de Sainte-Marie l'Égyptienne et de Saint-Joseph.

AGNONE, ville de l'anc. royaume de Naples. 8,150 hab. Fabrication importante d'articles en cuivre.

AGNOSCO VETERIS VESTIGIA FLAMMÆ, mots lat. qui signif. : *Je reconnais la trace de mes premiers feux.* (Virgile, *Enéide*, liv. iv, v. 25.) C'est l'aveu que Didon, veuve de Sischée, fait à sa sœur de son amour pour Énée. Elle retrouve pour lui la passion qu'elle avait éprouvée pour son premier époux.

Racine a heureusement imité Virgile dans ce vers :

De mes feux mal éteints j'ai reconnu la trace.

Les allusions que l'on fait à cet hémistiche ont toujours rapport à une passion mal éteinte, et particulièrement à la passion de l'amour :

« Je ne suis pas de si longtemps cassé de l'état et suite de ce dieu (l'Amour) que je n'aie la mémoire informée de ses forces et valeur : *Agnosco veteris vestigia flammæ.* Il y a encore quelque demeurant d'émotion et de chaleur après la fièvre. »

MONTAIGNE.

AGNOSIE s. f. (ag-no-zi — du gr. *agnôstia*, même sens). Didact. Ignorance.

AGNOSTE s. m. (ag-no-sto — du gr. *agnôstos*, inconnu). Conchyl. Genre de coquilles trilobites fossiles, qu'on trouve en Suède, dans un calcaire sublamellaire.

AGNOTHÉRIUM ou **AGNOTÉRIUM** s. m. (ag-no-té-ri-um — du gr. *agnôstos*, inconnu; *therion*, animal). Foss. Genre de carnassiers fossiles, qui se rapproche beaucoup du chien.

AGNUS s. m. (ag-nuss — du lat. *agnus*, agneau). Espèce de médaille en cire, qui est bénite par le pape, et sur laquelle est empreinte la figure d'un agneau avec le signe du labarum. Le pape bénit les *agnus*, d'abord, le dimanche *in albis* (premier dimanche après Pâques) après sa consécration, et de sept ans en sept ans, pendant la durée de son pontificat. « Petit reliquaire en forme de losange, orné de figures de saints, de fils d'or et de franges de soie : *Anciennement on mettait dans les AGNUS des reliques des saints.* » « Petite image de piété entourée de broderies, que l'on donne aux enfants :

Jusqu'au lever de l'astre de Vénus,
Il reposait sur la boîte aux agnus.

GRESSNY.

Il est mort; disent les moines,
On n'achètera plus d'agnus.

BÉRANGER.

AGNUS-CASTUS s. m. (ag-nuss-cass-tuss — du lat. *agnus*, agneau; *castus*, chaste). Bot. Arbrisseau de la famille des verbénacées, appelé aussi *gattilier*, *faux poivre*, *arbre au poivre*. Son fruit porte les noms de petit poivre, poivre sauvage, poivre des moines, etc.

— Encycl. Les feuilles et les fleurs de cet arbrisseau exhalent une odeur aromatique forte, et cependant assez agréable. Toutes ses parties, et surtout les fruits, ont une saveur piquante et poivrée. On leur a attribué jadis la propriété d'amortir les désirs vénériels; mais ils devaient certainement produire l'effet entièrement opposé. L'*agnus-castus* est aujourd'hui

senté sur le théâtre Montansier, le 11 décembre 1798.

ANTIPATHIQUE adj. (an-ti-pa-ti-ke — rad. *antipathie*). Contraire, opposé, qui répugne instinctivement. Se dit des personnes et des choses : *Cet homme est antipathique.* (Acad.) *Ces deux personnes-là ont des humeurs antipathiques.* (Acad.) *Pour le saint-siège, toute condamnation est un acte antipathique, auquel il ne recourt qu'à la dernière extrémité.* (J. de Maistre.) *Je me contenterai de vous indiquer ce qui n'est antipathique : les vers qui n'ont de mérite que la facture, et qui sont vides de pensées et de sentiment, les comédies qui sont vides d'intérêt et d'esprit, et qui sont écrites avec un ton trivial.* (Mlle de Lespinasse.) *Les peuples agricoles, antipathiques au commerce et à la navigation, n'ont rien à nous apprendre des premiers efforts de la géographie.* (M. Brun.) *Il le rendit robuste, agile et hardi, sympathique à ce qui était bon et bien, antipathique à ce qui était méchant et mauvais.* (E. Sue.) *Vous ne saurez jamais ce que c'est que de vivre chaque jour, chaque heure, chaque minute, avec un être qui vous est odieusement antipathique.* (E. Sue.) *J'étais presque décidé à refuser une pensionnaire dont les mœurs me semblaient antipathiques à celles de ma maison.* (Balz.) *La domesticité est beaucoup moins antipathique à la femme qu'à l'homme.* (Proudh.) *Démocratie et esclavage sont deux termes antipathiques.* (L. Jourdan.) *Au milieu de cette corbeille galante des fleurs animées qui jadis embellirent les bosquets de Versailles, nous distinguons madame de Maintenon, la prude antipathique.* (Anat. de la Forge.) *Si elle est antipathique à ce mariage, peut-être ouvrirait-elle l'oreille à quelque autre proposition.* (Alex. Dum.) *Le doute est aussi antipathique à la femme que la complète incertitude.* (Michon.) *Si la fortune place sur la même route deux hommes également avides de biens, d'honneurs, de renommée, ils ne tarderont pas à être antipathiques l'un à l'autre.* (Marlès.) *Une limite quelconque est tout ce qu'il y a de plus antipathique à notre étendue d'esprit.* (Rouan.) *La navigation et la civilisation semblent antipathiques aux Sémites.* (Rouan.) *La déclamation ne m'est guère moins antipathique que l'esprit de chimie, dont elle est la digne sœur.* (Nisard.)

C'est cet amour du vrai, ce zèle antipathique
Contre tout faux brillant, tout éclat sophistique.

L. RACINE.

— Se dit aussi en parlant des animaux : *La marmotte est, comme le chien, antipathique avec le chat.* (Buff.)

— Peint. Couleurs antipathiques, Couleurs qui ne s'accordent pas bien ensemble, qui font disparate : *Les grands coloristes ne reconnaissent pas ou paraissent ne pas reconnaître de couleurs antipathiques ; ils ont le secret d'établir l'accord entre celles qui semblent les plus ennemies.* (***)

— Antonymes. Bienveillant, favorable, sympathique.

ANTIPATRIDES, nom donné à la dynastie macédonienne fondée par Cassandre, fils d'Antipater, général d'Alexandre. Les principaux princes de cette dynastie sont : Cassandre, le fondateur (317 av. J.-C.) ; Philippe, son fils aîné (301) ; Antipater II, second fils de Cassandre (296) ; Alexandre, autre fils de Cassandre ; enfin, cette race s'éteignit dans la personne d'un fils de Philippe, qui ne régna que quarante-cinq jours (280).

ANTIPATRIOTE s. m. (an-ti-pa-tri-o-té — de *anti*, et *patriote*). Celui qui manque de patriotisme, qui ne prend point à cœur la gloire, les intérêts de sa patrie : *Les antipatriotes, dont le parti est dispersé et non détruit, ne fomentent-ils pas de nouveaux troubles ?* (Grégoire.)

ANTIPATRIOTIQUE adj. (an-ti-pa-tri-o-ti-ke — de *anti*, et *patriotique*). Opposé au patriotisme, à l'amour de la patrie ; se dit des sentiments, des actes, des principes, mais non des personnes : *Cette allégation est inhumaine, antipatriotique.* (Voll.) *Le sophisme qui attaque les principes du droit privé est antipatriotique et antinational.* (Villem.)

ANTIPATRIOTISME s. m. (an-ti-pa-tri-o-ti-sme — de *anti*, et *patriotisme*). Sentiment opposé au patriotisme, à l'amour que l'on doit avoir pour sa patrie.

ANTIPATRIS, ville de l'ancienne Judée, sur la route de Jérusalem à Césarée, dans une belle et fertile contrée. Elle portait primitivement le nom de *Chapharsalama*, ou *Chapharséba*, mais Hérode l'ayant agrandie, lui donna le nom de son père, Antipater.

ANTIPAXO, une des îles Ioniennes, entre Corfou et Céphalonie, sur la côte d'Épire, vis-à-vis le golfe d'Arta, au S.-E. et en face de Paxo, dans la Méditerranée. Culture de la vigne, de l'olivier et des arbres fruitiers.

ANTIPE s. m. (an-ti-pe — du gr. *anti*, contre ; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisins des gribouris, renfermant une seule espèce, qui vit au cap de Bonne-Espérance.

ANTIPÉDICULEUX, **EUSE** adj. et s. m. (an-ti-pé-di-ku-leu, eu-ze — du gr. *anti*, contre, et de *pediculus*, pou). Méd. Se dit des substances propres à tuer, à détruire les poux.

ANTIPELLICULAIRE adj. (an-ti-pèl-li-ku-

le-re — de *anti*, et *pellicule*). Qui fait tomber les pellicules de la tête : *Préparation, pom-made antipelluculaire.*

ANTIPÈNE. Temps hér. Père d'Alcide et d'Androclée.

ANTIPÉNIDE. Temps hér. Nom donné aux descendants d'Antipène, et particulièrement à Alcide et à Androclée.

ANTIPÉRIODIQUE adj. et s. m. (an-ti-pé-ri-o-di-ke — de *anti*, contre, et *périodique*). Méd. Se dit des médicaments doués de la propriété de prévenir et d'arrêter les accès des maladies intermittentes ou périodiques, telles que les fièvres intermittentes, les névralgies. On donne aussi à ces médicaments le nom de *FÉBRIFUGES*.

— Encycl. Le quinquina et ses préparations se placent en tête des antipériodiques ou fébrifuges ; viennent ensuite l'acide arsénieux (4 à 5 cuillerées à café par jour d'une solution contenant 1 gramme d'acide arsénieux dans 1,000 grammes d'eau) et un certain nombre de matières végétales douées d'une grande amertume, telles que l'écorce de saule et la salicine qui en provient, les feuilles de houx, l'écorce de marronnier d'Inde, l'écorce de chêne, les capsules du lilas commun, le café non torréfié, la racine de gentiane, le colombo, le bois de quassia amara, l'absinthe, la camomille, l'alkékenge, la petite centaurée.

Les antipériodiques s'emploient ordinairement, mais non exclusivement, dans les fièvres intermittentes. Le nom de *fébrifuge*, qui exprime cet emploi habituel, donne une idée incomplète de leur action thérapeutique. Ainsi, les préparations de quinquina sont opposées avec succès à toute espèce d'accident morbide revenant d'une manière périodique, soit lorsque cet accident est isolé, soit lorsqu'il se manifeste dans le cours d'une maladie : « On les voit, dit M. Racle, calmer ou guérir des palpitations, des douleurs, des vomissements périodiques, même quand ces accidents se rattachent à une cause permanente, comme une lésion chronique du cœur, de l'estomac, etc. »

Les antipériodiques ne sont pas exclusivement doués de la propriété de combattre les affections ou accidents périodiques. S'ils sont indiqués dans ces affections et ces accidents, quelle qu'en soit la cause, ils le sont également dans toutes les maladies d'origine miasmatique, quelle qu'en soit la manifestation. Aussi, dans les pays de marais, désigne-t-on sous le nom de *maladies à quinquina* toutes les maladies causées par des miasmes paludéens, qu'elles soient intermittentes ou continues.

ANTIPÉRIPATÉTICIEN s. m. (an-ti-pé-ri-pa-té-ti-si-ain — de *anti*, et *péripatéticien*). Philosophe opposé à la doctrine des péripatéticiens : *Tous les penseurs distingués, au xvi^e siècle, ont été antipéripatéticiens.* (V. Cousin.)

ANTIPÉRISTALTIQUE adj. (an-ti-pé-ri-stal-ti-ke — de *anti*, et *péristaltique*). Méd. Se dit du mouvement, des contractions de l'estomac et des intestins, qui, se produisant de bas en haut, font rebrousser chemin aux matières alimentaires, et les reportent en sens inverse de leur progression normale, laquelle est déterminée par les contractions *péristaltiques*. V. ce mot.

ANTIPÉRISTASE s. f. (an-ti-pé-ri-sta-ze — du gr. *anti*, contre ; *peristasis*, entourage). Anc. phys. Action de deux qualités contraires, dont l'une sert à rendre l'autre plus puissante : *L'hiver augmente la chaleur du corps par antipéristase, c'est-à-dire par contrariété de l'air voisin.* (Paré.)

— Encycl. On expliquait par l'antipéristase un certain nombre de phénomènes. C'est, disait-on, par antipéristase que le feu est plus ardent pendant l'hiver que pendant l'été ; que l'hiver augmente la production de chaleur animale, etc. Aujourd'hui ces phénomènes s'expliquent par la théorie de la combustion. Si le bois brûle mieux l'hiver que l'été, c'est que l'hiver l'air est plus dense et contient, par conséquent, sous un même volume, une plus grande quantité d'oxygène (gaz comburant). La même raison (respiration d'un air plus dense), jointe à l'ingestion d'une plus grande quantité d'aliments, c'est-à-dire de combustibles, explique la production plus grande de chaleur animale pendant la froide saison. Quant à la sensation de chaleur éprouvée au contact de tel ou tel objet, elle varie naturellement avec la différence de température qui existe entre cet objet et le sujet sentant.

ANTIPESTILENTIEL, **ELLE** adj. et s. m. (an-ti-pé-sti-lan-si-èl, èle — de *anti*, et *pestilentiel*). Méd. Se dit des moyens employés pour combattre la peste. On dit aussi *ANTILOMIQUE*.

ANTIPHANES, nom commun à plusieurs artistes, médecins ou écrivains grecs, sur lesquels les historiens donnent très-peu de détails : Sculpteur qui vivait à Argos 400 ans av. J.-C. ; Écrivain cité par Athénée et par Clément Alexandrin. Il avait écrit un ouvrage sur les prostituées d'Athènes. Poète comique, né à Berga, ancienne ville de Thrace ; auteur d'un livre d'histoires merveilleuses. Il donna lieu au mot *bergaisier*, *bergaiseur*, syn. de *radoter*, *radoteur*. Autre poète comique né à Smyrne ou à Rhodes, contemporain d'Alexandre le

Grand. Il avait composé plus de trois cents comédies. Médecin né à Corinthe ; il soutenait que la variété des mets est la cause principale des maladies.

ANTIPHANTE. Temps hér. Fils de Laocoon et frère de Thymbrée.

ANTIPHARMAQUE s. m. (an-ti-far-ma-ke — du gr. *anti*, contre ; *pharmakon*, poison). Méd. Substance qui combat, détruit l'effet délétère des poisons ; antidote.

ANTIPHASIE s. f. (an-ti-fa-zi — du gr. *antiphasis*, mêmes sens). Didact. Contradiction.

ANTIPHASIQUE adj. (an-ti-fa-zi-ke — rad. *antiphasie*). Didact. Contradictoire.

ANTIPHATÈS, nom de plusieurs personnages des temps héroïques : Fils de Mélanpe et père d'Océles. Capitaine grec tué au siège de Troie. Roi des Lestrigons. Fils naturel de Sarpédon, suivit Enée en Thessalie, où il fut tué par Turnus.

ANT.PHELUS, ville de l'ancienne Lycie (Anatolie), sur le bord de la mer, en face de la petite île de Cisthène ; elle servait de port à la ville de Phellus, qui se trouvait à quelques milles au N. Aujourd'hui *Antifilos* ; ruines d'un théâtre, de plusieurs temples et édifices antiques.

ANTIPHERNAL, **ALE** adj. (an-ti-fèr-nal — du gr. *anti*, à la place de ; *phernè*, dot). Se dit des biens, des choses que le mari donne à la femme, dans le contrat de mariage. Au pl. m. *ANTIPHERNAUX*.

ANTIPHILE, peintre grec contemporain d'Apelle. Les documents que nous fournissent les écrivains de l'antiquité semblent se rapporter à deux artistes de ce nom, que l'on a généralement confondus jusqu'à présent. Plin, dans le trente-cinquième livre de son *Histoire naturelle*, parle d'un Antiphile né en Égypte et élève de Clésidème, qui s'exerça avec un égal succès dans la peinture sérieuse et dans la peinture des sujets comiques. Ses ouvrages les plus estimés dans le premier de ces genres étaient une *Hésione*, un *Bacchus*, un *Alexandre enfant*, *Alexandre*, *Philippe et Minerve*, *Hippolyte et le Taureau*, etc., tableaux qui, pour la plupart, se voyaient à Rome du temps de Plin. Quant aux peintures comiques de cet artiste, on peut les regarder comme les premiers modèles de la caricature chez les anciens ; il imagina, en effet, de peindre un personnage de tournure grotesque auquel il donna, par plaisanterie, le nom de *Gryllus* (en grec, *grillos*, porc), qui par la suite devint commun à toutes les figures du même genre. Plin cite ailleurs un Antiphile dont il vante, entre autres tableaux, un *Enfant soufflant le feu*, un *Atelier de femmes tissant de la laine*, un *Ptolémée chassant*, et un *Satyre revêtu d'une peau de panthère*, figure très-estimée des anciens, qui la surmonterait l'*Aposcopon*. Le P. Hardouin, dans son commentaire de l'*Histoire naturelle*, a cru devoir établir une distinction entre les deux Antiphile dont il vient d'être question :

Le premier des auteurs modernes qui ont écrit sur l'art antique ne mentionnent qu'un seul artiste de ce nom, auquel ils ont attribué les différents ouvrages cités par Plin. Ils ont vu en lui également l'Antiphile qui, d'après le récit de Lucien, accusa Apelle, dont il était jaloux, d'avoir pris part à une conspiration contre Ptolémée, et qui, convaincu de mensonge, fut livré comme esclave à son rival ; ce dernier se vengea de son délateur en composant le tableau célèbre de la *Calomnie*. (V. ce mot.) Mais, ainsi que nous le faisons remarquer dans l'article consacré à Apelle, la conjuration à laquelle fait allusion Lucien eut lieu sous Ptolémée Philopator, plus de cent ans après la mort du peintre favori d'Alexandre le Grand. Il semble permis d'en conclure que l'anecdote, telle qu'elle est racontée par le rhéteur Samosate, est apocryphe. Rien n'empêche néanmoins de croire qu'une rivalité ait existé entre le grand Apelle et le premier des Antiphile, celui qui peignit Alexandre et Philippe, et qui inventa la caricature ; ce dernier genre devait souverainement déplaire au peintre sévère de la *Vénus Anadyomène*. Quant à l'auteur du *Ptolémée chassant*, il pourrait bien avoir vécu sous Ptolémée Philopator, et avoir été confondu avec le caricaturiste par Lucien et par les auteurs modernes.

ANTIPILOSOPHE s. m. (an-ti-fi-lo-zo-fé — de *anti*, et *philosophe*). Ennemi des philosophes ou de la philosophie :

De ses vers oubliés, que l'on admire encore,
Un antiphilosophe avec goût se décore,
Et pénétre par eux dans le palais des rois.

Pus.

ANTIPILOSOPHIE s. f. (an-ti-fi-lo-zo-fi — de *anti*, et *philosophie*). Opinion, tendance de l'esprit systématiquement contraire à la philosophie.

ANTIPILOSOPHIQUE adj. (an-ti-fi-lo-zo-fi-ke — rad. *antiphiolosophie*). Se dit des vues, des principes, des sentiments, des actes contraires à la philosophie, à l'esprit philosophique.

ANTIPILOSOPHISME s. m. (an-ti-fi-lo-zo-fi-sme — de *anti*, et *philosophisme*). Opinion, tendance de l'esprit, ensemble d'idées contraire au philosophisme.

ANTIPILOSOPHISTE s. m. (an-ti-fi-lo-zo-fi-s-te — de *anti*, et *philosophiste*). Celui qui est adversaire du philosophisme.

ANTIPHLOGISTIQUE adj. et s. m. (an-ti-flo-ji-sti-ke — du gr. *anti*, contre ; *phlogistikos*, brûlé). Méd. Se dit des moyens employés pour combattre les inflammations, et de ce qui concerne ces moyens : *La vertu antiphlogistique des sangues.* *La méthode antiphlogistique de Broussais.* *La saignée est un puissant antiphlogistique.*

— Chim. *Théorie antiphlogistique*, chimie antiphlogistique, nom donné dans l'origine aux principes sur lesquels Lavoisier a fondé la chimie moderne, par opposition à la théorie du phlogistique, inventée par Stahl. La *théorie antiphlogistique* de Lavoisier n'est pas plus une théorie que le système de Copernic n'est un système, dans le sens subjectif qu'on donne ordinairement aux mots *théorie* et *système*.

— Encycl. On comprend sous le nom de *médication antiphlogistique* l'ensemble des moyens auxquels on a recours pour combattre les inflammations, les congestions et les hémorragies actives. Les moyens dont la médication antiphlogistique dispose sont très-nombreux. Ils se groupent en deux classes : les *antiphlogistiques directs*, qui s'adressent directement à l'état phlogistique, et les *antiphlogistiques indirects*, qui l'attaquent indirectement. Dans les *antiphlogistiques directs* se placent les agents spoliateurs, c'est-à-dire qui diminuent la masse du sang, tels que la diète et les émissions sanguines ; les *émollients*, c'est-à-dire les agents qui ont la propriété de relâcher les tissus, tels que les substances gommeuses et amylacées, la poudre de lycopode, le collodion, les huiles, les graisses, la glycérine, la gélatine, l'albumine, etc. ; les tempérants, dont l'effet est de diminuer la rapidité de la circulation et la production de la chaleur animale, tels que les boissons acides. La classe des *antiphlogistiques indirects* comprend les *altérants*, les *révulsifs*, les *évacuants*, les *controstimulants*. (V. ces mots.)

Broussais, qui accordait en pathologie un grand rôle, un rôle exagéré à l'inflammation, fut naturellement conduit à faire, en thérapeutique, une très-large part à la médication antiphlogistique : de là le nom de *médicine antiphlogistique* qu'on donna à la méthode curative de son école, concurrent avec celui de *médecine physiologique*. V. MÉDECINE.

ANTIPHON, orateur athénien, né à Rhamnus, dans l'Attique, vers l'an 479 av. J.-C. ; ouvrit à Athènes une école de rhétorique, et passe pour le premier qui ait appliqué les règles de cette science à l'éloquence judiciaire et politique. Il fut le maître de Thucydide, qui en parle avec éloge dans son *Histoire*. Il contribua au renversement de la démocratie à Athènes et à l'établissement de la tyrannie des Quatre-Cents (412). Accusé de trahison, au retour d'une mission à Sparte, il fut mis à mort (411). Il reste de lui une quinzaine de déclamations (collect. Didot). Il avait placé sur la porte de son école cette inscription : *Ici, on console les malheureux.*

ANTIPHONAIRE s. m. (an-ti-fon-nè-re — du lat. *antiphona*, antienne). Liturg. Livre d'église qui est noté, et qui contient non-seulement les antiennes, mais les hymnes, les versets et les réponses : *Antiphonaire romain*, *Antiphonaire parisien*. *L'antiphonaire du lutrin*. *La Belgique n'a de saillant que le recueil de ses antiphonaires et de ses missels de Malines.* (F. Magne.) *Deux jeunes gars bas-bretons, sous la conduite d'un digne ecclésiastique, essayent de déchiffrer les notes carrées d'un grand antiphonaire placé sur une table.* (Th. Gaut.) *Les magnifiques reliures, confectionnées en grande partie par les bijoutiers, ne sauraient convenir qu'aux missels et aux antiphonaires.* (A.-F. Didot.) *Les savants estiment particulièrement l'antiphonaire de Cîteaux, que saint Bernard fit corriger avec beaucoup de soin.* (Millin.)

Chez Barbe était un vieux antiphonaire,
Vieux graduel, ample et poudreux bouquin,
Dont, aux beaux jours, on parait le lutrin.

GRASSEY.

Il On dit quelquefois ANTIPHONAL et ANTIPHONIER.

— Encycl. Le plus ancien antiphonaire connu est celui de saint Grégoire le Grand ; on l'appelle *centonien*, parce qu'il réunissait les mélodies religieuses en usage dans les églises d'Occident (du mot *centon* qui, dans le plain-chant, désigne un morceau composé de traits recueillis de côté et d'autre). Cet antiphonaire se divisait en deux parties : le *graduel*, comprenant les chants en usage pendant la messe ; le *responsorial*, auquel s'est appliqué depuis d'une manière spéciale le nom d'*antiphonaire*, et qui contenait les réponses et les antiennes des heures de l'office divin. L'antiphonaire autographe de saint Grégoire fut détruit dans un incendie du Vatican. Celui de Gui d'Arezzo, longtemps nommé *antiphonaire parfait*, a également disparu.

ANTIPHONE s. m. (an-ti-fon-ne — du gr. mod. *antiphonia*, antienne). Liturg. Dans l'Eglise grecque, Nom donné aux versets d'un psaume, quand on y répond par une antienne.

ANTIPHONEL s. m. (an-ti-fon-nèl — du gr. *anti*, contre ; *phônè*, voix). Techn. Mécanisme inventé, en 1849, par M. Debain, facteur d'orgues, et qui, étant adapté à un orgue ordinaire ou à un harmonium, donne à ceux qui ne savent pas jouer de ces instruments

après les autres sur la route, où ils trouvèrent, à ce que rapportèrent les Esquimaux au docteur Rac, un éternel tombeau dans les neiges éternelles.

ARCTIQUE s. m. (ar-kti-ke). Ichth. Nom spécifique de plusieurs poissons, appartenant aux genres chimère, saumon, etc.

ARCTISCON s. m. (ar-kti-skön). Zool. Nom donné à un genre d'araignées, ordre des araignées; famille des arctisconidés.

ARCTISCONIDÉS s. m. pl. (ar-kti-sko-ni-dé — rad. *arctiscon*). Zool. Nom donné par MM. Paul Gervais et Van Beneden à une famille de petits animaux qui, suivant ces naturalistes, appartiennent à la classe des araignées et à l'ordre des arctisconidés, mais qui, sous le nom de *tardigrades*, sont rapportés par M. Dujardin et par M. Doyère à la classe des rotatours ou systolides.

— Encycl. Les *arctisconidés* ou *tardigrades* vivent dans la poussière des toits ou sous les mousses. Leur corps, comparable à celui d'une petite larve, est divisé en trois ou quatre articulations bien distinctes; et présente en avant une sorte de rostre, et quelquefois deux points oculaires. Ils possèdent quatre paires de petites pattes courtes articulées et pourvues chacune de plusieurs ongles ayant la forme de griffes. Ils sont célèbres par la curieuse propriété qu'ils partagent avec les rotifères et les anguillules de perdre et de recouvrer alternativement les mouvements de la vie organique, selon qu'on les dessèche ou qu'on leur rend l'eau nécessaire aux manifestations de la vie. Ils ont été l'objet d'un excellent travail monographique de M. Doyère.

ARCTITUDE s. f. (ar-kti-tu-de — du lat. *arctitudo*; formé de *arctus*, étroit). Rétrécissement.

— Méd. Rétrécissement, resserrement contre nature, particulièrement en parlant des parties génitales d'une jeune fille nubile.

ARCTIZITE s. f. (ar-kti-zi-te). Minér. Un des noms donnés à la paranthine.

ARCTOCÉPHALE s. m. (ar-cto-sé-fa-le — du gr. *arktos*, ours; *kephale*, tête). Mamm. Syn. de *phoque*.

ARCTOCORIS s. m. (ar-cto-ko-riss — du gr. *arktos*, ours; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des punaises.

ARCTODION s. m. (ar-cto-di-on — du gr. *arktos*, ours). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et renfermant une seule espèce, qui vit au Chili.

ARCTOGÉRON s. m. (ar-cto-jé-ron — du gr. *arktos*, ours; *geron*, vieillard). Bot. Genre de la famille des composées, voisin des *erigeron* ou *vergerettes*, et renfermant une seule espèce, qui croît dans les sables de la Sibérie.

ARCTOMYDE s. f. (ar-cto-mi-de — du gr. *arktos*, ours; *mys*, rat). Mamm. Syn. de *marmotte*. On dit aussi *arctomys*.

ARCTOMYDÉ, ÉE adj. (ar-cto-mi-dé — rad. *arctomyde*). Mamm. Qui ressemble à l'arctomyde.

— s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre *arctomyde* ou *marmotte*. On dit aussi *arctomysins*.

ARCTONYX s. m. (ar-cto-niks — du gr. *arktos*, ours; *onyx*, ongle). Mamm. Nom donné par quelques auteurs au blaireau.

ARCTOPE s. m. (ar-cto-pe — du gr. *arktos*, ours; *pous*, pied). Bot. Genre de la famille des smyrniées, tribu des smyrniées, renfermant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ARCTOPHYLAX s. m. (ar-cto-fi-laks — du gr. *arktos*, ours; *phylax*, gardien). Astron. Constellation septentrionale placée près de la grande et de la petite Ourse. On la nomme vulgairement le *Bouvier*.

ARCTOPITHEQUE s. m. (ar-cto-pi-té-ke — du gr. *arktos*, ours; *pithēkos*, singe). Mamm. Nom scientifique du mammifère appelé généralement *ours*.

ARCTOSTAPHYLE s. m. (ar-cto-sta-fi-le — du gr. *arktos*, l'Ourse, constell.; *staphylé*, raisin). Bot. Genre de plantes de la famille des éricacées, comprenant cinq ou six espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins.

— Encycl. Le genre *arctostaphyle* est souvent réuni au genre *arbutus* dans les descriptions. Il s'en distingue par son fruit, qui est une drupe à cinq petits noyaux monospermes, tandis que le fruit de l'*arbutus* est une baie à cinq loges renfermant chacune quatre ou cinq graines. La principale espèce d'*arctostaphyle*, l'*arctostaphyle officinalis*, est généralement décrite sous le nom d'*arbutus vau-sin* d'ours, d'*arbutus trainant* ou de *busserole*. V. ARBUSTIER.

ARCTOTÉES s. f. pl. (ar-cto-té — du gr. *arktos*, ours). Bot. Syn. de *arctotidées*.

ARCTOTHEQUE s. f. (ar-cto-té-ke — du gr. *arktos*, ours, à cause de ses fruits velus; *théké*, boîte). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des calendulacées, sous-tribu des arctotidées. Les *arctothèques* sont des plantes herbacées, à feuilles pétiolées, à fleurs jaunes ou d'une teinte ver-

dâtre. Elles sont originaires du Cap et cultivées dans nos serres comme plantes d'ornement. La principale espèce est l'*arctothèque acaule* ou *tricolore*, qui fleurit en juin et dont les fleurs radiées ont le disque pourpre foncé, les demi-fleurs de la circonférence couleur de soufre, pâles en dedans, rouge sanguin en dehors.

ARCTOTIDE s. f. (ar-cto-ti-de — du gr. *arktos*, ours, et *ous*, otte, oreille, à cause de la forme velue du fruit). Bot. Syn. de *arctothèque*.

ARCTOTIDÉ, ÉE adj. (ar-cto-ti-dé — rad. *arctotide*). Bot. Qui ressemble à l'arctotide.

— s. f. pl. Sous-tribu de plantes, de la famille des composées, tribu des calendulacées, ayant pour type le genre arctothèque ou arctotide. On dit aussi *arctotées*.

ARCTURE s. f. (ar-ctu-re — du lat. *arctus*, étroit). Chir. État d'un ongle recourbé et rentrant dans les chairs.

— Crust. Genre de crustacés isopodes, voisin des idatées.

ARCTURUS ou **ARCTURE** s. m. (ar-ctu-russ — du gr. *arktouros*; formé de *arktos*, l'Ourse constell., et *oura*, queue. Ce mot n'est autre que le latin *arcturus*, qui n'est lui-même autre chose que la transcription littérale du grec *arctouros*. Cette dernière forme nous révèle, à première inspection, un mot composé de *arctos* et de *ouros*. Le mot *arctos* signifie ours; les Grecs, qui se contentaient de fausses étymologies pourvu qu'elles satisfissent aux apparences, prétendaient donner à *arctos* le verbe *arkein*, suffire, pour racine, parce que, disaient-ils, l'ours est un animal qui se suffit à lui-même, en ce sens qu'il peut se passer de nourriture pendant une grande partie de l'hiver. Mais la science moderne, qui exige des données précises et cherche des résultats exacts, a fait justice de cette étymologie puérile. Elle a montré que le grec *arctos* dérivait en droite ligne du mot sanscrit *arksha*, qui a également le sens d'ours. De cette forme sanscrite est venu le latin *ursus*, et, par conséquent, le français *ours*. A cette forme, on doit encore rattacher le persan *khars*, l'arménien *ardsh*, l'osète *ars*, et peut-être aussi le basque *artza*, mots qui tous signifient ours. D'après une loi euphonique qui se constate perpétuellement en sanscrit, le son *ar* se convertit en *ri*; en vertu de ce principe, *arksha* s'est transformé en *rigsha*, et c'est sous ce nouvel état qu'il a donné naissance au *lohis* du lithuanien (*ri* est toujours remplacé par *l* en lithuanien), et aux *lasis* du letton. Si maintenant nous cherchons le sens primitif du mot *arksha* ou *rigsha*, nous trouvons qu'il vient lui-même du verbe sanscrit *arc*, briller. Quelle analogie peut-il exister entre l'idée de briller et celle d'ours? Est-ce à cause des yeux étincelants de cet animal féroce, ou de son poil lustré? On ne sait au juste; mais *arksha* dérive positivement de *arc*, et du reste, c'est probablement par suite d'un retour instinctif vers la signification de la racine primitive qu'on a appliqué le nom de l'Ourse à une constellation. La racine *arc*, transformée en *ric* et en *rig*, en vertu de la règle d'équivalence mentionnée plus haut, est entrée dans la composition d'un mot sanscrit devenu presque populaire parmi nous : le *Rig-Veda*, le livre des hymnes; *Rig* a, en effet, le sens de chant, d'hymne sacré. Si maintenant nous passons à l'analyse étymologique du second terme *ouros*, nous nous trouvons encore en face d'une explication d'origine grecque, non moins fantastique que la première. *Arctouros*, disaient les Grecs, est pour *arctoura*, et signifie par conséquent la queue de l'ours. En réalité, le mot *ouros* veut dire gardien, et on le trouve employé dans ce sens chez les poètes; *arctouros* équivaut donc à *arctophylax*, et signifie le gardien de l'ours; de l'aveu même des Grecs, qui cette fois sont d'accord avec la science philologique, *ouros* dérive du verbe *orao*, orner; je vois. Or, en remarquant qu'il y a un esprit rude sur *orao* et *ouros*, nous concluons à la présence d'un digamma éolique *f*, dont l'influence s'est encore fait sentir dans la formation du parfait anomal *éoraca*. Ce digamma éolique, qui tient toujours la place d'une lettre radicale importante, a disparu du grec classique, et, au commencement des mois seulement, a été remplacé par une aspiration répondant à *h* rude; c'est cette suppression systématique du digamma éolique qui est la cause de la difficulté qu'ont à vaincre les étymologistes pour établir l'identité d'un mot grec. *Ouros*, ou *houros*, était donc primitivement écrit *fouros*; sous cette nouvelle forme, il nous ouvre immédiatement toute une série de mots. Etant admis, en effet, que le *f* est une labiale, nous savons, et nous sommes en droit d'affirmer *a priori*, qu'il peut se permuter avec les autres labiales *b*, *v*, *w*. Ce qui nous permet de rapprocher *fouros*, gardien, de la racine germanique *var*, qu'on retrouve dans l'allemand *wahren*, garder, *warte*, garde, etc.; dans l'anglais *ward*, garde; *warren*, garenne; *warrant*, garant. Nous savons d'autre part que, dans les échanges qui se sont faits entre les langues germaniques et les langues néo-latines, le *v* se transforme toujours en *g* dur. Cette règle est presque sans exception; comme exemple, nous citerons, parce qu'ils sont connus de tout le monde, les mots suivants : *Wilhelm* et *Wil-*

liam, *Guillaume*; *Weise*, guise; *Varulf*, garou; *Wehr*, guerre, etc. On la retrouve même dans d'autres langues indo-européennes : ainsi le persan *garim*, chaud, est évidemment le même mot que l'allemand et que l'anglais *warm*. Nous sommes donc autorisés à admettre que toute notre famille de mots français, tels que *garde*, *gardien*, *gare*, *garenne*, *garant*, et autres analogues, ne sont autre chose que la transcription des mots allemands et anglais que nous venons d'énumérer, et, par conséquent, les descendants indirects, les petits-neveux pour ainsi dire, du grec *orao*, regarder, *ouros*, gardien, que nous avons analysé à titre de racine ayant servi à la formation du mot *arcturus*. Astron. Étoile fixe de première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, sur le prolongement de la queue de la grande Ourse. Elle possède un mouvement propre, du nord au midi, de 3' 53" par siècle, mouvement très-lent vu de la terre, mais en réalité énorme. Si, comme tout porte à le croire, les étoiles fixes sont des soleils analogues au nôtre, centres, comme lui, d'une population planétaire, *Arcturus* nous offre le plus frappant exemple que l'astronomie ait jusqu'ici constaté, d'un monde entier cheminant dans la même direction à travers le ciel, dont il parcourt complètement la voûte apparente dans l'espace de 556,200 ans!

— En poésie, sert quelquefois à désigner la grande Ourse elle-même, et même le Bootès ou Bouvier :

Propice à nos moissons, le rayonnant *arcture*
De son éclat fécond réjouit la nature.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin des bombyx, et renfermant une seule espèce, dont la vraie patrie n'est pas bien connue.

— Bot. Genre de la famille des personnées, formé aux dépens des celsies.

ARCTUVINE s. f. (ar-ctu-vi-ne — du gr. *arktos*, ours, et du lat. *uva*, raisin). Chim. Substance qui se produit par l'action de l'émulsine sur une solution d'arbutine. L'*arctuvine* forme de longs prismes amers, fusibles, et pouvant être sublimés si on les chauffe avec précaution.

ARCTYLE s. f. (ar-kti-le — du gr. *arktylos*, ourson). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

ARCUATION s. f. (ar-ku-a-si-on — du lat. *arcus*, arc). Méd. Courbure des os chez les enfants qui deviennent rachitiques.

ARCBALISTE s. m. (ar-ku-ba-li-sté — lat. *arcubalista*). Art milit. Un des anciens noms de l'arbalète.

ARCUBES s. m. pl. (ar-ku-be — lat. *arcubii*, même sens; formé d'*arc*, citadelle). Antiq. rom. Gardes de la forteresse du Capitole.

ARCU DI (Alexandre-Thomas), religieux dominicain et écrivain satirique italien, a composé un recueil de quarante-quatre articles biographiques de savants de sa patrie, et une vie de saint Athanase, dans laquelle il se compare lui-même aux grands confesseurs, pour les persécutions qu'il eut à endurer.

ARCU DIUS (Pierre), savant écrivain ecclésiastique, né à Corfou, mort en 1634 à Rome, où il avait été élevé. Clément VIII l'envoya en Russie pour y pacifier des querelles religieuses qu'il apaisa habilement. Il avait conçu la plus forte prévention à l'égard des luthériens et des calvinistes, contre lesquels il composa son traité de la *Concorde des Églises d'Orient et d'Occident* dans l'administration des sacrements, ouvrage dans lequel il s'abandonne à de vives invectives, mais qui est encore estimé pour les documents que l'auteur y a recueillis avec beaucoup de soin et d'exactitude.

ARCEUIL, commune de l'arrond. de Soeaux (Seine), sur la Bièvre; pop. aggl. 3,329 hab. — pop. tot. 4,078 hab. Ce village doit son nom au bel aqueduc construit par Constance Chlore, et destiné à conduire les eaux de Rungis aux Thermes de Julien, à Paris. Il fut considérablement dégradé par les Normands. La reine Marie de Médicis, n'ayant pu, à cause de cet état de dégradation, l'utiliser pour amener ses eaux au Luxembourg, en fit construire un second par le célèbre architecte Jacques Desbrosses, de 1613 à 1624. Cet aqueduc a 3,500 mètres de long; il est souterrain, sauf sur 400 mètres dans le val de la Bièvre, où il a vingt-quatre arcades, dont huit à jour, d'une hauteur de 24 mètres.

L'église d'Arceuil, bâtie au XIII^e siècle, est une des plus jolies des environs de Paris. Près de la porte, un pèlerin a fait graver le diamètre de la grande cloche de Saint-Jacques de Compostelle. Laplace et Berthollet, ainsi que le trop fameux marquis de Sade, ont habité cette localité. Les savants que Berthollet réunissait dans sa maison ont publié les *Mémoires de la Société d'Arceuil*. Fabriques de colle forte, imprimeries d'indiennes, pépinières, nombreuses blanchisseries; carrières de pierres à bâtir. L'ancien domaine de Berthollet et son parc servent aujourd'hui de résidence aux dominicains.

ARCULFE, évêque français du VII^e siècle, n'est connu que par un voyage en Terre sainte, au retour duquel il fit, dit-on, naufrage sur les côtes de l'île de Hi (Irlande). Il fut recueilli par Admann, abbé d'un monastère de l'île, qui écrivit sous sa dictée la relation de ses voyages. Mabillon a inséré ce curieux récit

dans ses *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*.

ARCULUS s. m. (ar-ku-luss — diminut. lat. de *arcus*, arc). Antiq. lat. Sorte de bourrelet, de coussinet, que l'on mettait sur la tête pour porter les vases dont on se servait dans les sacrifices.

ARCULUS, divinité qui, chez les Romains, présidait aux colères-forts.

ARCURE s. f. (ar-ku-re — rad. *arc*). Hortie. Opération qui consiste à courber les branches d'arbre qu'une végétation trop vigoureuse empêche de donner du fruit : *Le système de l'arcure, préconisé il y a un demi-siècle, a eu pour conséquence de délériorer dans les jardins nombre de pyramides qui en feraient aujourd'hui l'ornement.* (Journ.) On écrit aussi ARQURE.

— Encycl. L'*arcure* des branches repose sur deux faits de physiologie végétale : 1^o les branches poussent d'autant plus vigoureusement qu'elles sont plus rapprochées de la ligne verticale; 2^o elles portent un nombre d'autant moins grand de boutons à fleurs qu'elles poussent plus vigoureusement. En arcant les branches, on diminue leur vigueur et l'on donne à la floraison ce que l'on ôte à la végétation. Quelques jardiniers ont cherché à remplacer la taille par l'*arcure*. Ils n'ont pas tardé à reconnaître qu'en forçant ainsi la main à la fructification, on sacrifiait à la quantité la qualité des fruits et en même temps la santé et la longévité des arbres.

ARCUSSIA (Charles N'), né vers 1547 au château d'Esparron (Provence), mort en 1617. Il est connu par un traité sur la chasse au faucon, intitulé la *Fauconnerie*, dont la meilleure édition est celle de Rouen, 1647, in-4^o, et qui a été traduit en allemand et en italien.

ARCY (Patrice N'), ingénieur et physicien, né en Irlande en 1725, mort en 1779. Il servit dans l'armée française et parvint au grade de maréchal de camp. On a de lui : *Essai sur l'artillerie*; *Réflexions sur la théorie de la lune*; *Observations sur la théorie et la pratique de l'artillerie*; *Essai d'une nouvelle théorie d'artillerie*, etc. Il était membre de l'Académie des sciences.

ARCYPHYLLÉ s. m. (ar-ci-fi-le — du gr. *arkus*, réseau; *phyllon*, feuille). Bot. Syn. de *rhynchosie*.

ARCYPTÈRE s. m. (ar-si-ptè-re — du gr. *arkus*, réseau; *pteron*, aile). Entom. Genre ou sous-genre d'insectes orthoptères, voisin des grillons et des sauterelles, et dont plusieurs espèces vivent dans le midi de l'Europe.

ARCYRIE s. f. (ar-si-ri — du gr. *arkus*, réseau). Bot. Genre de champignons appelé aussi clathroïde, et dont l'espèce la plus commune est l'*arcyrie écarlate*, qui croît sur le vieux bois.

ARCY-SUR-CURE, village de France (Yonne), arrond. et à 27 kilom. S.-E. d'Auxerre, canton de Vermenton, sur la petite rivière de la Cure; 1,554 hab. Excellents vins, carrières de pierres de taille. Châteaux modernes entourés d'un beau parc.

Ce village est remarquable par ses grottes profondes, composées de plusieurs salles, et creusées dans une roche calcaire stratifiée d'environ 30 mètres de hauteur, et dont les couches sont horizontales. Les eaux pluviales pénètrent cette roche, entraînent les sels calcaires et couvrent, par leurs infiltrations, les parois de ces grottes de concrétions variées, qui produisent à la lumière un effet admirable. L'entrée de ces souterrains est sur le bord de la rivière, à 9 mètres au-dessus du lit de la Cure; elle s'enfonce en ligne presque droite sur une longueur de 450 mètres, et se termine par un éboulement qui cache la sortie du côté opposé de la montagne. On rencontre plusieurs salles dont les bizarres stalactites ont motivé les noms qu'elles portent : salle des buffets d'orgue, de la Vierge, des statues, etc. Une des plus remarquables est celle qui se trouve la troisième à gauche; elle a une longueur de 80 mètres, et 6 mètres d'élévation; la voûte, un peu cintrée, paraît triple et supportée par un grand nombre de colonnes. Sur la droite, on voit une entrée qui conduit par un passage très-resserré dans une autre salle très-spacieuse, où se voit une stalactite représentant la Vierge; puis, tout à côté, d'autres concrétions figurant une forteresse composée de quatre tours. On parvient ensuite, au milieu de colonnes variées, dans une autre salle de 13 mètres de largeur, 300 de longueur, dont la voûte a 28 mètres de hauteur; là, tout surprend, tout éblouit : piliers énormes, dômes élégants, envoltés de différentes formes et grandeurs, dessins fantastiques et riches sonores. Les dimensions des grottes d'Arcy sont très-vastes, mais elles diminuent tous les jours par l'augmentation progressive des concrétions, et Buffon, qui les a visitées, a calculé qu'en deux siècles le travail des eaux convertirait ces beaux souterrains en riches carrières d'albâtre. Terminons en disant que les fouilles exécutées dans les grottes d'Arcy ont été très-fructueuses pour la science : les nombreux fossiles, les animaux antédiluviens qu'on y a découverts ont produit une vive sensation dans le monde savant.

ARCYTHOPHYLLÉ s. m. (ar-si-to-fi-le — du gr. *arkythos*, genévrier; *phyllon*, feuille). Bot. Syn. de *hedyotide*.

MÉTIER. *Etat se dit particulièrement sous le rapport de la position que l'on occupe dans la société : Je ne veux point changer d'ÉTAT.* (La Font.) *Profession* exprime la classe à laquelle on appartient par ses occupations : *Motière a mis sur le théâtre les diverses professions des hommes.* *Parti* n'est d'usage que pour désigner une profession qu'on embrasse après avoir délibéré sur les avantages et les inconvénients de plusieurs d'entre elles : *Mon mari me fit tant d'instance pour prendre le PARTI du théâtre, qu'il vint à bout de m'y déterminer.* (Le Sage.) Cette dernière acception a vieilli.

— **Syn. Art, artifice.** L'art a plus d'étendue que l'artifice, il suppose une habileté générale qui rend capable de bien faire non-seulement la chose dont il s'agit, mais toutes celles qui sont de même nature. L'artifice ne se rapporte qu'à certaines difficultés spéciales qu'on parvient à surmonter, plutôt en les tournant qu'en les abordant de front. Il résulte évidemment de cette distinction qu'au sens figuré, *artifice* est très-propre à signifier la ruse, et, en effet, c'est dans cette acception qu'on l'emploie le plus souvent aujourd'hui ; si quelquefois *art* semble avoir une signification semblable, c'est toujours en relevant un peu l'idée et en la rapprochant du talent.

— **Syn. Art, adresse, dextérité, entrainement, habileté, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

— **Homonymes.** Are, arrhes, ars, hard, hart. — **Épithètes.** Aimable, séduisant, séducteur, insinuant, adroit, heureux, ingénieux, industrieux, enchanteur, vainqueur, parfait, perfectionné, accompli, consommé, admirable, prodigieux, ravissant, inconcevable, inexplicable, magique, céleste, divin, profitable, secourable, utile, bienfaisant, salutaire, précieux, merveilleux, sublime, long, laborieux, pénible, aisé, facile, naturel, infatigable, inutile, futile, frivole, chimérique, infructueux, pernicieux, dangereux, mortel, coupable, infernal, diabolique, impie, sacrilège, maudit, mystérieux, secret, caché, feint, affecté, emprunté, faux, mensonger, trompeur, insidieux, perfide.

— **Allus. littér.** Chez elle un beau désordre est un effet de l'art. Allusion à un vers de Boileau, *Art poétique*, chant II. Boileau trace les règles de l'ode, et achève d'en préciser le caractère et le génie par ce vers resté proverbe. Toutefois, pour bien saisir la pensée de l'auteur, il ne faut entendre par ces mots qu'un désordre apparent, sous lequel se dissimule habilement une liaison savante dans les idées, que la réflexion découvre.

Dans l'application, le vers du poète caractérise ces désordres savamment étudiés pour produire plus d'effet, et se dit quelquefois en parlant de la toilette de la femme, négligée à force d'être simple, mais dont l'ensemble offre un attrait plus piquant :

« C'était là que Maxime avait établi son atelier. Près de la fenêtre se dressait un chevet, et tous les meubles étaient parsemés d'esquisses, de boîtes à pastel, de cadres et de cartons entr'ouverts.

Le jeune homme s'excusa en souriant de ce désordre, qui était bien, comme celui dont parle Boileau, un effet de l'art, et débarrassa un fauteuil, qu'il offrit à son visiteur. »

E. SOUVESTRE.

« L'inspiration n'admet pas les plans tracés à l'avance ; elle veut des allures libres, capricieuses, ce beau désordre dont parle Boileau. Rien de froid comme un poème ordonné, divisé et subdivisé d'après une méthode rigoureuse, et ce genre de préoccupation serait éminemment propre à distraire, à gêner, à glacer le génie poétique. »

HENRY D'AUDIGIER.

« Nos chasseurs semblaient perdus au milieu des Cosaques ; un instant on put les croire prisonniers ; mais chaque cavalier traça autour de lui, à coups de sabre, un cercle qui alla s'élargissant rapidement, et l'ennemi se dissipa dans un beau désordre, effet de l'art avec lequel nos chasseurs manœuvrent. »

Journal.

— **Allus. littér.** La critique est aisée, et l'art est difficile. Allusion à un vers de Destouches dans la comédie du *Glorieux*, acte II, scène V :

PHILINTE.

Un auteur, quel qu'il soit, me paraît mériter Qu'aux efforts qu'il a faits on daigne se prêter.

LISEITE.

Mais on dit qu'aux auteurs la critique est utile.

PHILINTE.

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Ce vers, qui n'est, d'ailleurs, que le commentaire poétique de ce proverbe : *Il est aisé de reprendre et malaisé de faire mieux*, est souvent attribué à Boileau, à cause de sa concision et de sa forme incisive, qui rentrent bien dans la manière du législateur du Parnasse. Cependant, si l'on y réfléchit, on voit qu'un tel aphorisme serait en contradiction avec tous les travaux du maître de la critique. Du reste, ce vers, si heureusement frappé qu'il soit, manque certainement de vérité. Un spirituel chroniqueur le qualifie de non-sens et de lieu commun. « Il a, dit-il dans ce style léger qui est le privilège de la chronique, il a la pré-

tention de répondre à tout, et il ne répond à rien. Un acteur joue mal, on le lui dit, et il répond victorieusement : *La critique est aisée*, etc. Mon tailleur m'habille tout de travers, je le lui fais observer, il marmotte entre ses dents : *La critique est aisée*. Je n'aime pas la musique de tel compositeur ; si j'imprime cela, ledit compositeur imprimera à son tour : *La critique est aisée*. Lieu commun ! lieu commun ! ou plutôt non-sens. D'abord, il est parfaitement faux que la critique soit une chose aisée. Je maintiens que les grands critiques sont aussi rares que nos grands poètes. Il ne me serait pas bien difficile de démontrer qu'il est plus aisé de faire des vers qu'il n'est aisé de les juger. Il y a des gens auxquels il vient des éruptions à la peau, il y en a d'autres auxquels il pousse des vers au bout de la plume, et s'ils n'ont pas la sagesse de se retenir, ils deviennent sinon des poètes, du moins des écrivains de vers.

« Le don d'écrire dans la langue des dieux — pour me servir de l'expression consacrée — est donc parfois, sauf des exceptions qu'il serait par trop naïf de mentionner, tant et tant dans l'esprit de tout le monde, une sorte d'infirmité, une maladie dont le remède est encore à trouver. La tragédie, par exemple, ne cause-t-elle pas d'immenses ravages dans les classes de seconde et de rhétorique ? Notez même que ce mal, qui est éminemment contagieux, ne passe pas toujours avec l'âge. Et Jenner ne s'en est pas occupé, l'imprudent ! Non, point de vaccin qui préserve de cette faiblesse ! Elle nous atteint tous ! tous ! tous ! » comme on dit maintenant au théâtre, à la fin de chaque première représentation. Mais le sens critique, au contraire, combien le possèdent ? Dites. En est-il jusqu'à trois que l'on pourrait citer ?... »

Quoi qu'il en soit, le vers de Destouches n'en est pas moins resté la fiche de consolation des auteurs moqués, des artistes critiqués, des acteurs sifflés, etc. :

« Puisque vous êtes si bon, monseigneur, puisque les beaux-arts vous sont toujours chers, votre Eminence permettra que je lui envoie mon commentaire sur *Cinna*. Elle me trouvera très-imprudent ; mais il faut dire la vérité : ce n'est pas pour les neuf lettres qui composent le nom de Corneille que je travaille, c'est pour ceux qui veulent s'instruire.

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Et je sens plus que personne cette énorme difficulté.

VOLTAIRE, au cardinal de Bernis.

« La critique est aisée, et l'art est difficile.

Messieurs, ni l'art ni la critique ne sont aisés ; la perfection de l'une est au moins aussi rare que la perfection de l'autre : je crois même qu'il y a eu dans le monde plus de grands artistes que de grands critiques. C'est qu'un critique, pour être parfait, devrait avoir l'âme d'un poète et la pensée d'un philosophe. »

J. AMPÈRE.

« Une critique amère, indiscrette dans ses expressions, injurieuse dans ses épithètes, fautive dans ses jugements, et qui n'a pour guide que la passion, justifie la maxime beaucoup trop pronée par les acteurs médiocres et les mauvais auteurs :

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Une critique trop complaisante est encore plus dangereuse. »

Fastes de la Comédie française.

— **Encycl. DIVISIONS GÉNÉRALES DE L'ART.** Les encyclopédistes du XVIII^e siècle ont défini l'art un ensemble de règles et de principes pratiques au moyen desquels l'homme exprime ses sentiments et réalise ses conceptions sous une forme sensible ; ils ont distingué, par suite, trois branches de l'art : 1^o les *arts scientifiques*, qui répondent aux besoins de l'esprit ; 2^o les *arts mécaniques*, créés sous l'influence de nos besoins physiques ; 3^o les *arts libéraux* ou *beaux-arts*, destinés à satisfaire les besoins du sentiment, les épanchements de l'âme.

A chaque science principale se rattachent un ou plusieurs *arts scientifiques* ; ainsi, pour citer quelques exemples, à la géométrie correspond l'arpentage ; à la mécanique pure, la mécanique appliquée ; à la géologie, la métallurgie, l'art du lapidaire et celui du joaillier ; à la physique, l'optique, l'acoustique ; à la chimie, la tannerie, la brasserie, la distillerie ; à la zoologie, la médecine, l'art vétérinaire, etc. Les *arts scientifiques* ne sont donc pas autre chose, en réalité, que les *sciences appliquées*.

Les *arts mécaniques*, *arts industriels* ou *arts manuels* (manufactures), procèdent pour la plupart des *arts scientifiques* ; quelques-uns, tels que l'orfèvrerie, l'impression des tissus, l'ébénisterie, s'inspirent plus particulièrement des *beaux-arts*.

Les *beaux-arts* forment une branche tout à fait à part, à laquelle on réserve ordinairement le nom d'*art* pris au sens absolu. Dans cette acception élevée et spéciale, l'*art* s'adresse à l'imagination et au sentiment, qu'il a pour objet d'émouvoir, par un ensemble de procédés ; on conçoit aisément que les *arts scientifiques* et les *arts mécaniques* ne remplissent aucune des conditions propres à at-

teindre ce but vers lequel, au contraire, tendent directement les *beaux-arts*. Pour tout ce qui concerne la nature de l'*art* ainsi compris, son principe, son objet, son histoire, nous renvoyons au mot *esthétique*. Une autre raison militait en faveur de ce renvoi, et cette raison nous ne la dissimulerons pas au lecteur. Proudhon, quand la mort est venue le saisir, mettait la dernière main à un ouvrage sur l'*Art*. Il avait promis au *Grand Dictionnaire* de revoir son article, et de le saupoudrer de cette poussière d'or dont les plumes privilégiées ont le secret ; il s'était déclaré publiquement le collaborateur et l'ami de notre œuvre ; la mort ne lui a pas laissé le temps de remplir sa promesse ; mais, si l'homme s'en va, le livre reste. Nous profiterons donc des idées de cet écrivain célèbre au mot *esthétique*, car alors le livre imprimé sera dans toutes les mains des amis du vrai et du beau. Proudhon restera, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, et ajoutons, quoi qu'il ait fait lui-même, Proudhon restera une des plus grandes figures du *bonquet de l'idée* au XIX^e siècle. Troie ne pouvait tomber que sous le bras d'Achille, et Proudhon étant un des géants de la pensée, le *Grand Dictionnaire* devait attendre son opinion sur l'*art* avant de traiter ce mot avec toute l'importance qu'il comporte.

— **Arts et métiers.** Les arts et métiers ont été constitués en corporations dès les temps les plus reculés ; chez la plupart des peuples anciens, les artisans n'étaient que des esclaves dont la condition était des plus misérables. Chez les Romains, les corporations étaient désignées sous le nom de *colleges*. Tant que dura la république, ceux-ci furent méprisés et restèrent obscurs ; l'esprit de la nation ne s'ouvrait qu'aux inspirations guerrières. Ce n'est que sous les empereurs, et principalement sous les Antonins, que l'organisation des colleges attira l'attention du gouvernement. La classe des artisans était alors divisée en trois groupes : le premier comprenait les ouvriers attachés aux manufactures de l'Etat ; c'étaient de véritables esclaves que l'on attachait à la manufacture, et qu'on y formait au genre de travail qui leur était désigné. La deuxième catégorie comprenait les artisans dont le travail avait rapport à l'alimentation. Ceux-ci, moins malheureux que les premiers, ne jouissaient pourtant que d'une ombre de liberté. Ils ne pouvaient quitter leur college sans l'assentiment du gouvernement, et devaient se procurer un remplaçant agréé par l'Etat. Leurs instruments de travail et même une partie de leur fortune demeuraient la propriété du college. Enfin, la troisième catégorie, ou college libre, était composée d'artisans de divers métiers pour qui le travail n'était pas obligatoire comme pour les premiers, qui pouvaient, en droit, quitter leur college sans autorisation préalable, mais que l'on y retenait bien souvent attachés, comme les serfs le furent plus tard à la glèbe. Ces colleges eurent une administration indépendante vers la fin de l'empire ; ils possédaient un trésor, des juges spéciaux, et avaient leurs fêtes à certaines époques de l'année.

L'organisation des colleges disparut à l'invasion des barbares, pour ne renaître que vers le XI^e ou le XII^e siècle, à l'époque de la formation des communes. Ils prirent alors le nom de *corps de métiers* ou *corporations*. Pour avoir le droit d'exercer son métier, un artisan devait subir un assez long apprentissage, dont la durée moyenne n'était pas moins de sept à huit ans. Au sortir de l'apprentissage, il devenait *compagnon* ou *varlet*, et travaillait sous les ordres d'un maître. Pour passer maître à son tour, il devait produire un chef-d'œuvre et payer certains droits onéreux pour de simples ouvriers, ce qui empêchait un grand nombre de compagnons habiles de sortir de leur condition. Le travail des corps de métiers était réglementé par des édités nombreux, déterminant non-seulement la nature du produit et sa qualité, mais encore le mode de fabrication. Des officiers assermentés, dits *jurés*, surveillaient le travail et réglaient les contestations entre les artisans et les marchands ou les particuliers.

Cette organisation des jurandes ou maîtrises, vicieuse depuis la base jusqu'au sommet, produisit des effets économiques déplorables qui se firent sentir de bonne heure. Dès le XVI^e siècle, des ordonnances royales prescrivaient les confréries ; mais celles-ci étaient puissantes, et les maîtres, jaloux de leurs privilèges, luttaient pour les conserver. D'ailleurs, les rois trouvèrent dans ce système d'organisation du travail un mode facile d'accroître les revenus du fisc. Ils concédèrent selon leur bon plaisir, et moyennant finance, des charges de jurés, des maîtrises, etc., et la faculté d'accorder le droit au travail devint une prérogative royale. Ce monstrueux état de choses, si justement apprécié par Roland de la Platière, inspecteur général des arts et manufactures, dura jusqu'à Turgot, qui rendit en 1776 un édit abolissant les corporations. De nos jours même, nous avons vu des corporations fermées à la liberté de la concurrence, celle des bouchers jusqu'en 1858, à Paris, et celle des boulangers jusqu'en 1863 ; d'autres corporations ont encore le nombre de leurs membres limité, et ceux-ci soumis à la nomination du gouvernement : agents de change, courtiers de commerce, avoués, agréés, notaires, commissaires-priseurs, huissiers, greffiers. Certaines entreprises sont autorisées par

brevet : imprimeries, journaux, bureaux de placement, voitures publiques ; la liberté des théâtres ne date que de 1864. Il est des professions auxquelles le gouvernement demande des garanties de capacité, sans limite de nombre : médecins et officiers de santé, vétérinaires, pharmaciens, herboristes, avocats, instituteurs, professeurs, ingénieurs de l'Etat. Les notaires sont tenus d'acheter des charges vacantes, et les libraires, ainsi que les imprimeurs, des brevets en disponibilité. Enfin, certaines entreprises, telles que les exploitations de mines et les sociétés anonymes, doivent fournir des garanties pécuniaires. Nous n'avons pu encore nous affranchir complètement des vieilles idées sur la réglementation, et nous voulons rester sous la tutelle de l'Etat. Les résultats économiques de cette organisation se manifestent pourtant tous les jours de plus en plus, et il y a lieu d'espérer que bientôt l'administration restera dans son rôle en cessant de s'immiscer dans les affaires privées ; à cela tout le monde gagnera ; mais il n'en est pas moins surprenant que, la révolution de 1789 ayant aboli les corporations, il en reste encore tant de traces en 1865, près d'un siècle après cette ère de liberté.

— **Arts mécaniques.** On donne le nom d'*arts mécaniques* à la branche de l'industrie productive qui s'occupe de la construction des machines permettant d'économiser la force de l'homme, et d'en faire une meilleure application en diminuant le rôle du manœuvre, qui n'est souvent qu'un moteur ; et cela au bénéfice du véritable ouvrier, qui en acquiert ainsi une importance plus considérable. On comprend de même quelquefois, mais à tort, sous cette dénomination d'*arts mécaniques*, ceux qui fabriquent des produits au moyen de machines complexes faisant presque tout le travail, et n'ayant besoin que d'un surveillant, qui intervient seulement quand une cause accidentelle engendre un fonctionnement anormal. Ces derniers s'appelleraient plus exactement *arts automatiques*.

Chez les anciens, les connaissances mécaniques étaient peu étendues ; aussi le travail des ouvriers était-il beaucoup plus pénible qu'aujourd'hui. Les dimensions gigantesques de plusieurs de leurs travaux (les Pyramides d'Égypte) prouvent incontestablement qu'ils employaient des machines pour mouvoir leurs matériaux. On ne saurait admettre, par exemple, que les constructions cyclopéennes aient pu s'élever sans l'emploi de grues et de chèvres, car elles renferment des blocs que des géants n'eussent pu soulever, et dont quelques-uns sont placés à de grandes hauteurs. La nature même des matériaux, leur juxtaposition sans aucune taille préalable, l'appareil et la base de blocs énormes, tout prouve qu'on dut mettre en œuvre pour édifier ces constructions de puissantes machines. De même les obélisques qu'on trouve si répandus en Égypte n'ont pu être dressés à force de bras, et les difficultés qu'il a fallu surmonter pour ériger, sans les endommager, ceux qu'on a apportés en Europe, prouvent suffisamment que les Égyptiens avaient à leur disposition des moyens très-avancés. Ils ont bien pu, au moyen de rouleaux et de plans inclinés d'une grande longueur, les amener sur des piédestaux très-élevés ; mais, une fois là, il fallait encore les ériger, et pour cela employer des engins puissants, mais dont il n'est pas resté de traces. Il est constant que, dès la plus haute antiquité, l'emploi des plans inclinés, de la poulie et du treuil fut connu ; il en est de même du levier. Les machines de guerre suffirent à le prouver ; car les balistes, les catapultes et les béliers contenaient des poulies et des leviers. Quant au plan incliné, son emploi étant indiqué par la nature même, il a dû être connu le premier.

Perrault, dans sa traduction de Vitruve, se croit autorisé à conclure, de l'interprétation de divers passages du neuvième livre, que les Romains connaissaient au siècle d'Auguste la grue, la chèvre, le treuil, les mouffes et palans, les clepsydres et même les pompes élévatoires, ainsi que la vis d'Archimède. Ces machines devaient être assurément bien grossières et bien imparfaites ; mais elles renfermaient déjà la base des *arts mécaniques*. Toutefois, ceux-ci n'ont fait de progrès bien marqués qu'à partir du jour où l'on a su utiliser une chute d'eau par l'emploi de roues recevant la force dépensée par la chute, et la transmettant à des machines ou à des outils.

De ce jour, un grand nombre d'industries, qui étaient auparavant réduites à employer les bras de l'homme comme force motrice, ont pu les occuper à de plus nobles fonctions, en même temps qu'elles ont produit plus économiquement.

Enfin la vapeur vint, et son introduction dans l'industrie a opéré une immense révolution. Non-seulement cette découverte a été suivie des mêmes résultats économiques que l'invention des récepteurs hydrauliques, et cela sur une plus grande échelle, puisqu'elle peut s'installer partout, tandis que les récepteurs hydrauliques ne peuvent s'établir que sur le bord de certains cours d'eau, et sont soumis à des irrégularités de marche provenant de la nature même du moteur ; mais encore on peut dire qu'elle a créé des industries nouvelles, en donnant naissance à une force d'une extension incalculable. C'est ainsi que, sans la machine à vapeur, le plus grand nombre des houillères

1,229 hab. On y remarque les ruines du château de Vergy.

AUTRICE s. f. (â-tri-se). Ancien féminin, aujourd'hui usité, du mot auteur : *L'Assemblée autrice de tant de maux*... (Est. Pasq.)

AUTRICHE (EMPIRE n°), en allemand *Osterreich*, Etat de l'Europe centrale, compris entre 42° 10' et 51° 2' lat. N., et entre 6° 14' et 24° 10' long. orientale, borné au N. par la Russie, la Prusse et la Saxe; à l'O. par le royaume de Bavière, le Wurtemberg, la confédération suisse et le royaume d'Italie; au S. par l'Italie, l'Adriatique et la Turquie d'Europe; à l'E. par les provinces moldo-valaques et la Russie. Sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., est de 1,480 kilom., et sa plus grande largeur, du N. au S., de 1,160 kilom. Depuis le traité de Zurich (1859), sa superficie n'est plus que de 633,000 kilom., vaste étendue de territoire qui place, sous ce rapport, l'Autriche au deuxième rang en Europe. Pop. 36,000,000 hab., qui appartiennent à quatre souches principales : Allemands, 8,400,000; Slaves, 16,000,000; Italiens, 3,200,000; Hongrois, 5,000,000; peuples divers : Valaques, Albanais, Bulgares, Juifs, environ 4,000,000.

— **Orographie.** Cet empire, qui offre la singulière réunion de peuples étrangers les uns aux autres, gouvernés au nom d'un même souverain, mais d'après des lois différentes, isolés par leurs mœurs et par leur langage plus que par les chaînes de montagnes qui les séparent, présente, malgré ses circonscriptions bizarres et contraires à toute loi géographique, une organisation orographique qui peut se partager en trois systèmes différents : 1° les *Alpes*, qui occupent tout le S.-O. de l'empire et se divisent : en Alpes Rhétiques, qui séparent le Tyrol allemand du Tyrol italien; en Alpes Noriques, qui vont de la source de la Salza à la plaine d'Oldenburg, et dont les nombreuses ramifications s'étendent dans le pays de Salzbourg et en Styrie; en Alpes Carniques, qui descendent vers le S., parcourent l'Illyrie et le littoral de l'Adriatique, en envoyant des rameaux en Croatie et en Esclavonie; enfin, en Alpes Juliennes, qui continuent la chaîne des Alpes Carniques et vont se rattacher au Balkan, en traversant la Dalmatie. 2° Les monts Carpathes, dont la direction décrit une courbe qui touche, d'une part, à Presbourg, et, de l'autre, à Orsova; à l'extrémité S.-E., cette chaîne forme le plateau de Transylvanie. 3° Au N. de l'empire, le groupe des montagnes de la Bohême, qui forme un quadrilatère dont les côtés sont : l'Erzgebirge, au N.-O.; le Bomerswald, au S.-O.; le Marienberg, au S.-E., et le Riesengebirge, au N.-E. Les points culminants que l'on remarque dans ces différentes chaînes sont : l'Ortles-Spitz (3,919 m.), dans les Alpes Rhétiques; le Gross-Glockner (3,789 m.), dans les Alpes Noriques, et l'Eisthaler-Spitz (2,651 m.), dans les Carpathes. Si l'Autriche est sillonnée par de nombreuses chaînes de montagnes, elle a aussi des plaines d'une très-grande étendue, entre autres : celle de la basse Autriche, que traverse le Danube; la grande et la petite plaine de Hongrie; enfin, la plaine de Slavonie.

— **Hydrographie.** Les différents systèmes de montagnes que nous venons d'énumérer partagent le territoire de l'empire en deux versants : celui de la mer du Nord et le versant méditerranéen. Le versant de la mer du Nord ne contient que le bassin supérieur de l'Elbe, avec ses affluents l'Adler, la Moldau, l'Eger et l'Ider; il faut ajouter que le Vorarlberg, partie la plus occidentale de l'Autriche, est longe, sur quelques kilomètres, par le Rhin, et que l'Oder et la Vistule, tributaires de la Baltique, ont leurs sources en Autriche. Le versant méditerranéen de l'Autriche porte ses eaux, partie dans l'Adriatique, partie dans la mer Noire. Le bassin autrichien de la mer Noire est arrosé par le Danube, qui reçoit, à droite, l'Inn avec la Salza, la Traun, l'Enns, le Raab, la Drave et la Save; à gauche, la Morava, le Grau, la Theiss et le Maros. Dans ce même bassin se trouvent encore les sources et le cours supérieur du Dniester. La partie tributaire de l'Adriatique est arrosée par l'Isonzo, le Tagliamento, la Piave, l'Adige et le Pô. Plusieurs canaux, dont la longueur totale est évaluée à 60,000 kilom., font communiquer entre eux les fleuves de cet empire; le principal est le canal François Ier, qui joint la Theiss au Danube. Terminons cette énumération hydrographique en citant les lacs principaux : le lac Balaton ou Plattner, en Hongrie; le lac de Garde, en Italie, et le lac Klagenfurt, en Illyrie. L'empire d'Autriche n'est baigné que par l'Adriatique, qui forme : les golfes de Venise, de Trieste, de Quarnero et de Cattaro; l'archipel illyrien et la presqu'île d'Istrie. Les côtes, escarpées sur le bord oriental, basses et couvertes de lagunes sur le bord opposé, ont un développement de 1,700 kilom.

— **Constitution géologique, productions minérales et agricoles.** Sur un territoire aussi étendu, la nature du sol présente des variétés notables. Le calcaire, l'argile et le sable sont les espèces de terrain qu'on rencontre le plus fréquemment. Le calcaire domine dans les nombreuses vallées de la région alpestre; les terres sablonneuses dans les parties occidentales de la Gallicie et en Hongrie. Les vallées et les plaines, arrosées par les grands cours d'eau, sont couvertes d'un sol tantôt sablonneux et léger, tantôt argileux, ferme, profond, et très-productif en beaucoup d'endroits. Dans

l'archiduché d'Antriche, les montagnes sont, en partie de granit, et en partie de formation calcaire, avec agglomération de gypse et de schiste; leurs versants sont couverts d'une couche de terre végétale, et entrecoupés de bois, de champs et de prairies. En Styrie et en Illyrie, la constitution du sol se rapproche de celle de l'archiduché, avec prédominance des formations schisteuses. La Gallicie, province éminemment agricole, possède un sol très-fertile; les plaines hongroises atteignent, en certains endroits, un haut degré de fertilité; mais les marécages, et de véritables déserts de sable, interdisent la culture d'une grande partie de ces vastes plaines. Voici, en résumé, la division agricole du sol autrichien : les terres labourables figurent pour plus d'un tiers, les forêts pour un tiers, les prairies et pâturages pour un peu plus d'un quart, et les vignobles pour un cinquième. Le recensement de 1862 avait estimé à près de 11 milliards de florins la valeur de la propriété immobilière et de ses accessoires. Les terres et maisons y figuraient pour 9 milliards et demi, le bétail pour un peu plus d'un milliard, et les instruments d'agriculture pour 278 millions.

D'après ce même recensement, les principales espèces d'animaux domestiques s'élevaient aux chiffres suivants : espèce chevaline, 3,460,399 têtes, dont 1,488,581 étalons ou chevaux hongres, 1,996,719 juments, 575,099 poulains de moins de trois ans; espèce bovine, 14,257,116 têtes, dont 3,256,271 bœufs ou taureaux, 6,353,086 vaches, 4,647,759 veaux âgés de moins de trois ans; espèce porcine, 8,151,608 têtes; espèce caprine, 1,517,825 têtes; espèce ovine, 16,964,236 têtes; autres espèces, 23,781 mulets ou mules, 88,283 ânes et ânesses. Dans la même année, la valeur de la production agricole était estimée à 2,073 millions de florins; dans ce chiffre, les blés et froments figuraient pour 209 millions de florins, les autres substances farineuses pour 447 millions, les fourrages pour 477 millions, et les vins pour 140 millions. Les soies d'Illyrie et de Dalmatie, et les produits des nombreuses forêts de l'empire, complétaient ce tableau.

Au point de vue minéralogique, la monarchie autrichienne est une des plus riches contrées de l'Europe : on trouve de l'or en Transylvanie et en Hongrie; du mercure dans la Carinthie; de l'étain, du plomb, en Bohême; beaucoup de fer en Styrie, Illyrie, Bohême et Hongrie. Ces deux dernières contrées fournissent aussi du zinc, de la calamine, de la litharge et de l'antimoine; la Bohême a encore des mines d'arsenic et de vitriol; d'immenses salines se trouvent en Transylvanie, dans le Tyrol et la Gallicie; la tourbe abonde en Hongrie, et la houille dans presque toutes les provinces de l'empire. Enfin, quelques localités renferment des pierres précieuses, telles que rubis, grenats, opales; de la terre à porcelaine, de l'albâtre et de l'amiant. Mais l'Autriche est particulièrement riche en sources minérales; la Hongrie, à elle seule, en possède plus de mille; Karlsbad, Teplitz, Marienbad, Libverda, Bilin et Pulna, sont les plus célèbres d'entre elles. La faune autrichienne comprend surtout : le chacal, en Dalmatie; l'ours, dans les Alpes et les monts Carpathes; partout le loup et le renard. L'industrieux castor habite encore les hauteurs du Boemwald et les rives de la Salza; l'innocent bouquetin des Alpes se montre, ainsi que le chamois, sur les glaciers du pays de Salzbourg; la marmotte vit dans le Tyrol; la fouine, la martre, le chat sauvage, le lièvre, le daim, le cerf, le sanglier, dans la Hongrie et l'Esclavonie. Les aigles et les oiseaux de proie habitent les montagnes.

— **Climat.** La vaste étendue de l'empire d'Autriche, et les grandes inégalités que présente le sol, expliquent les différences climatiques de ses diverses parties. Le Tyrol méridional, la Vénétie, la Dalmatie et l'Esclavonie, ont des hivers courts, un printemps et un automne fort beaux, et des étés très-secs; tandis que dans d'autres parties, l'élévation du sol produit des froids très-rigoureux. C'est dans le N. de la Vénétie qu'il tombe le plus d'eau, et dans la Hongrie et la Dalmatie qu'il en tombe le moins. Les orages sont peu nombreux à Vienne, tandis qu'ils sont très-fréquents en Hongrie, et surtout en Vénétie. Le climat le plus rude de l'empire est celui de la Gallicie, et le plus chaud celui de la Dalmatie.

— **Commerce et industrie.** Le régime protecteur fleurit encore en Autriche. Aussi les relations commerciales et industrielles de cet empire avec l'étranger sont-elles fort au-dessous de ce qu'elles devraient être. En 1862, le commerce extérieur, importation et exportation comprises, s'est élevé à 547 millions de florins, c'est-à-dire à moins du cinquième du chiffre du commerce extérieur français, et à moins du huitième du chiffre du commerce extérieur anglais. Les relations commerciales avec la France et l'Angleterre sont également tout à fait hors de proportion avec l'importance de ces deux pays. Les importations d'Angleterre dépassent à peine, année moyenne, un million sterling, c'est-à-dire s'élèvent à peine au huitième du chiffre des importations anglaises en France, et restent même au-dessous du chiffre de ces importations en Danemark. Avec la France, les relations commerciales sont encore plus faibles. De 1858 à 1863, les importations d'Autriche en France se sont élevées à moins de 111 millions de francs,

soit à moins de 19 millions en moyenne, et les exportations de France en Autriche à moins de 40 millions de francs, soit, en moyenne, à moins de 7 millions. L'Autriche expédie surtout des bois communs et des laines; la France, du sucre raffiné et des tissus de soie. L'ensemble de ces relations tenait le vingthuitième rang dans le tableau du commerce extérieur français de 1863. Dans les 550 millions de florins dont se compose, année moyenne, le commerce extérieur, les importations figurent pour les deux cinquièmes, et les exportations pour les trois cinquièmes. En 1862, le commerce a donné lieu à une perception douanière de 14 millions de florins. Dans ce chiffre, les droits à l'exportation ne figurent que pour un vingt-huitième. Les ressources que l'Autriche tire de ses droits de douane sont donc à peu près le trentième de ce que l'Angleterre tire des siens, et le huitième de ce que ces mêmes droits produisent en moyenne au trésor français. Bien que l'industrie manufacturière soit moins développée en Autriche que dans les autres parties de l'Allemagne, on y trouve cependant un grand nombre d'usines, et d'importantes manufactures. Les procédés employés dans ces usines, les appareils mis en usage, et quelques coutumes locales, ont arrêté, il est vrai, pendant longtemps, l'essor industriel de ce pays; mais le système de réforme adopté depuis quelques années tend à faire disparaître les entraves, et à mettre l'Autriche au niveau des autres nations européennes. Les produits les plus estimés sont : les toiles, la papeterie et la verrerie de Bohême; les fers et les aciers de la Styrie; les pelleteries du Tyrol; l'orfèvrerie, la quincaillerie, la carrosserie de Vienne; les glaces et les savons de Venise.

Au point de vue des communications, les productions industrielles de l'Autriche sont bien moins favorisées que les produits français; elle a seulement 6,350 kilom. de canaux, 1,000 kilom. de chemins de fer, 18,723 kilom. de routes impériales, et 133,000 kilom. d'autres routes ou chemins de grande communication, c'est-à-dire deux fois moins de canaux, de chemins de fer, de routes impériales, et quatre fois moins de chemins de grande communication que la France. Cependant, nous devons dire que le réseau autrichien se complète de jour en jour, et que, dans ces dernières années, l'Autriche a vu se fonder de nombreux établissements de crédit. En dehors de la Banque nationale et de ses vingt-deux succursales, l'empire compte plusieurs autres grandes institutions de banque, de crédit mobilier et de crédit foncier. Ces dernières opérations sont l'objet d'un assez grand nombre d'entreprises.

— **Divisions ethnographiques, administratives, gouvernement, langues.** L'Autriche étant un des Etats européens qui contiennent le plus d'éléments hétérogènes au point de vue ethnographique, cette hétérogénéité se retrouve naturellement, par contre-coup, dans les différentes langues parlées dans l'empire. Les idiomes les plus divers s'y rencontrent en proportions variables, et peuvent être ramenés à six groupes principaux : le premier est le groupe slave, qui se subdivise en une foule de dialectes, parmi lesquels nous distinguerons le *polonais*, parlé en Gallicie, le *czekhe* ou *bohème*, en Bohême; le *rusniak*, dans la Gallicie et la Hongrie; le *wende*, le *slavon*, le *croate*, le *dalmate*, etc. Puis, vient le groupe allemand, qui est représenté par différents patois; le groupe hongrois forme un tout compacte, et comprend les différents idiomes *magyars*, ne s'éloignant les uns des autres que par quelques différences de dialectes; le groupe latin renferme l'*italien* parlé à Venise, et le *valaque*, répandu dans la Hongrie, la Transylvanie, et surtout dans la Bukovine; le groupe sémitique, représenté par les juifs, qui forment une division ethnographique plutôt que réellement philologique, et ne se servent guère de l'hébreu que comme langue écrite; enfin, dans le sixième et dernier groupe, nous placerons l'*arménien*, parlé par un nombre assez considérable de commerçants; le grec, et le *bohémien* ou *tsgane*, d'origine indienne. Avant la guerre d'Italie, le gouvernement autrichien avait interdit l'usage de plusieurs idiomes nationaux au profit de l'allemand, surtout imposé et reconnu comme langue officielle; mais, depuis la réforme libérale de 1860, chaque partie de l'empire emploie la langue qui lui est propre. Les pays allemands et faisant partie de la Confédération germanique sont : l'Autriche propre, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Carniole, Littoral, Silésie autrichienne, Bohême, Moravie; les pays hongrois sont : la Hongrie, la Transylvanie, la Voïvodie de Serbie et le Banat de Tâmes, la Croatie-Esclavonie et les confins militaires; les pays polonais sont : la Gallicie orientale, la Gallicie occidentale, Cracovie et la Bukovine. La Vénétie compose aujourd'hui toutes les possessions italiennes de l'empire. Les Etats autrichiens étaient divisés en vingt et une provinces, appelées *pays de la couronne*; mais, à la suite de la patente impériale du 20 octobre 1860, les circonscriptions administratives furent modifiées. L'empire d'Autriche ne se compose plus que de quatorze grands gouvernements (*Landgubernien*).

Gouvernements.	Capitales.
Autriche au-dessous de l'Enns.	Vienne.
Autriche au-dessus de l'Enns et Salzbourg.	Linz.

Gouvernements.	Capitales.
Styrie et Carinthie.	Gratz.
Littoral et Carniole.	Trieste.
Tyrol et Vorarlberg.	Innsbruck.
Bohême.	Prague.
Moravie et Silésie.	Brünn.
Hongrie.	Pesth.
Croatie-Esclavonie.	Agram.
Gallicie, Bukovine et Cracovie.	Lemberg.
Transylvanie.	Hermannstadt.
Dalmatie.	Zara.
Vénétie.	Venise.
Confins militaires.	Carlsbad.

Ces quatorze gouvernements sont eux-mêmes subdivisés en cercles dans les pays allemands, en *comitats* dans les pays hongrois, en *délégations* dans la Vénétie, et en *généralats* dans les confins militaires.

Sous le rapport des croyances religieuses, la population de l'Autriche se divise en arméniens, 174,900; catholiques romains, 27,000,000; grecs non unis, 3,000,000; juifs, 900,000; musulmans, 2,000; protestants de différentes confessions, 4,000,000. Il y a, dans tout l'empire, 13 archevêques et 53 évêques catholiques romains; 2 archevêques et 7 évêques catholiques grecs; 1 archevêque et 10 évêques grecs non unis; 1 archevêque arménien à Lemberg. Les luthériens ont, à Vienne, un consistoire supérieur, dont dépendent 8 surintendances et le consistoire d'Hermannstadt; les calvinistes, 3 surintendances et le consistoire de Klausenburg, relevant du consistoire supérieur de Vienne.

L'instruction, et surtout l'instruction populaire, est très-soignée dans les Etats autrichiens. On y compte 9 universités, 225 lycées, et 17,000 écoles élémentaires; de nombreuses écoles spéciales et professionnelles. L'Autriche, Etat de la Confédération germanique, a une voix dans les assemblées ordinaires et quatre dans les assemblées générales; son contingent fédéral est de 142,000 hommes. La force militaire de l'empire, en temps de paix, est de 380,000 hommes, chiffre qu'elle peut porter à 700,000 en temps de guerre. Les revenus de l'Etat étaient, en 1862, de 772 millions de francs; la dépense s'élevait à 886 millions, et la dette publique était de 5 milliards 834 millions.

Le 20 octobre 1860, l'empereur d'Autriche, François-Joseph, publia une *patente impériale* qui substitua au gouvernement absolu de l'Autriche une monarchie limitée, et à l'ancien système de centralisation à outrance, une certaine décentralisation administrative. D'après cette patente, le pouvoir législatif est partagé entre le souverain et le *conseil de l'empire* pour les affaires d'intérêt général, et entre le souverain et les *diètes provinciales* pour les affaires d'intérêt local. Le *conseil de l'empire*, ou parlement autrichien (*Reichsrath*), se compose de deux chambres (*Häuser*) : la chambre des seigneurs et la chambre des représentants. Font partie de la chambre des seigneurs ou pairs : 1° par droit de naissance, les princes impériaux et les chefs des grandes familles auxquels l'empereur a conféré la dignité de pair héréditaire; 2° en vertu de leurs fonctions, les archevêques et les évêques ayant le rang de prince; 3° en vertu d'une nomination à vie, les personnes qui, par leur mérite ou par les services qu'elles ont rendus à l'Etat, ont acquis des titres à la reconnaissance de l'empereur et du pays.

La chambre des représentants compte 343 membres, dont 203 pour les provinces allemandes et slaves, 85 pour la Hongrie, 9 pour la Croatie, 26 pour la Transylvanie, et 20 pour la Vénétie. Les représentants ou députés sont élus par les diètes provinciales et parmi leurs membres. (V. pour l'élection des diètes provinciales, les articles consacrés aux différentes provinces de l'empire.) Ils reçoivent une indemnité de 10 florins ou 25 francs par jour, et jouissent de certaines garanties nécessaires aux membres d'un gouvernement constitutionnel. Le *Reichsrath*, dont les sessions sont annuelles, est réuni, ajourné et dissous par décret impérial; ses séances sont publiques, et ses décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Quant au pouvoir exécutif, il reste tout entier entre les mains de l'empereur et de ses ministres. La couronne est héréditaire de mâle en mâle; mais, à défaut d'héritiers mâles, les femmes succèdent. Pendant que cet article était sous presse, un décret impérial, daté du 20 septembre 1865, a dissous le *Reichsrath*, retiré la constitution octroyée en 1860, et promis une nouvelle organisation politique aux différentes parties de l'Empire, qui attendent patiemment aujourd'hui (novembre 1865) les libertés que Sa Majesté Impériale et Royale voudra bien leur accorder.

— **Histoire.** Dans les temps les plus reculés, l'Autriche propre fut habitée par un peuple d'origine celtique, les *Taurisques*, nom qui fut remplacé dans la suite par celui de *Noriques*. Après la conquête romaine, en 14 av. J.-C., les Marcomans et les Quades occupèrent le pays situé au N. du Danube; une partie de la basse Autriche et de la Styrie actuelle forma la province de Panonie, avec Vindobona (Vienne) pour capitale, et le reste de la basse Autriche et de la Styrie, avec la Carinthie, constituèrent la *Norique*. Mais le territoire de ces deux provinces se trouvait sur le chemin des barbares; aussi, à l'époque des grandes invasions, fut-il successivement occupé par les Vandales, les Suèves,

